

# L'ACTION NATIONALE

Volume LXX, Numéro 2

Octobre 1980

\$2.

**APRÈS LE RÉFÉRENDUM — II**

par François-Albert Angers

**LE PATRONAT ET LA QUESTION NATIONALE**

par François Morneau

**LE LIVRE BEIGE ET LE POUVOIR D'URGENCE**

par Guy Bertrand

**LE SORT DE LA FRANCOPHONIE AUX É.-U.**

par Calvin Veltman

**LA PENSÉE NATIONALE DE F.-A. ANGERS**

par John Grube

**RÉFÉRENDUM ET PRESSE ÉTRANGÈRE**

**COURSE VERS LA RÉFORME**

**CONSTITUTIONNELLE**

par Patrick Allen

# L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

- ASSURANCE-VIE RÉGULIÈRE ET VARIABLE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- RENTES VIAGÈRES
- REVENU-ÉPARGNE VARIABLE



#### AGENCES ET UNITÉS

DRUMMONDVILLE  
GRANBY  
JOLIETTE  
LAVAL  
MONTREAL  
OTTAWA  
QUÉBEC  
RIVE SUD  
SAGUENAY - LAC ST-JEAN  
SAINT-HYACINTHE  
SHERBROOKE  
THETFORD MINES

#### SIÈGE SOCIAL

TÉL.: (514) 844-2050

SIÈGE SOCIAL: 385 EST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉ. H2X 3N9



# L'ACTION NATIONALE

---

Volume LXX, Numéro 2

Octobre 1980

\$2.

---

## TABLE DES MATIÈRES

|  |     |
|--|-----|
| FR.-A. ANGERS: Après le référendum — II .....                | 91  |
| FRANÇOIS MORNEAU: Le patronat et la question nationale ..... | 110 |
| GUY BERTRAND: Livre beige et pouvoir d'urgence ..            | 129 |
| CALVIN VELTMAN: Le sort de la francophonie aux É.-U. ....    | 141 |
| JOHN GRUBE: La pensée nationale de F.-A. Angers .            | 147 |
| PATRICK ALLEN: Référendum et presse étrangère .              | 169 |
| Réforme constitutionnelle .....                              | 173 |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>AVOCAT</b></p>  | <p><b>JEAN-HUBERT MARANDA, avocat</b></p> <p>325 est, boul. St-Joseph<br/>Montréal — 288-4254</p>   |
| <p><b>BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.</b><br/>J. Brassard, prés.<br/>256 est, rue Ste-Catherine<br/>Montréal H2X 1L4 — 288-3628-29</p>  | <p><b>BIJOUTIER</b></p>   |
| <p><b>CAISSE POP</b></p>  | <p><b>CAISSE POPULAIRE<br/>DE SAINT-JACQUES</b><br/>1255, rue Berri<br/>Montréal, H2L 4C6<br/>Tél.: 849-3581<br/>Directeur: Marcel Beauchemin</p> |
| <p><b>F.X. LANGE INC.</b><br/>ACIER DE STRUCTURE SECOND<br/>TIGE À BÉTON — PLAQUES<br/>10530 est, boul. Henri-Bourassa<br/>MONTREAL H1C 1C6 — 648-7445</p>  | <p><b>FER</b></p>   |
| <p><b>TRADUCTION</b></p>  | <p><b>CLAUDE-PIERRE VIGEANT,</b><br/>traducteur et publiciste<br/>604, rue Waterloo,<br/>LONDON - ONTARIO<br/>N6A 4E3</p>                         |
| <p><b>GROULX, CADIEUX &amp; MONGEAU</b><br/>Notaires<br/>Yvon Groulx, b.a., I.ph., II.I.<br/>Gilles Cadieux, b.a., II.I.<br/>Denis Mongeau, b.a., II.I.<br/>J.-C. Larocque, b.a., II.I.</p> <p>4416, boul. Pie-IX <span style="float: right;">Tél.: 254-9435</span></p> |   |

## Le Mouvement national des Québécois demande la souveraineté

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| SNQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ..... | 14,000 membres |
| SNQ CÔTE-NORD .....             | 1,400 membres  |
| SNQ EST DU QUÉBEC .....         | 34,000 membres |
| SNQ DES HAUTES RIVIÈRES .....   | 13,875 membres |
| SNQ DU LANAUDIÈRE .....         | 28,000 membres |
| SSJB DE MONTRÉAL .....          | 13,000 membres |
| SNQ OUTAOUAIS .....             | 1,050 membres  |
| SNQ RÉGION DE L'AMIANTE .....   | 3,900 membres  |
| SNQ RÉGION DE LA CAPITALE ..... | 100 membres    |
| SNQ DES LAURENTIDES .....       | 13,000 membres |
| SNQ SAGUENAY-LAC ST-JEAN .....  | 8,000 membres  |
| SNQ RICHELIEU-YAMASKA .....     | 9,500 membres  |
| SNQ RICHELIEU-ST-LAURENT .....  | 4,500 membres  |
| SNQ DES CANTONS .....           | 350 membres    |


On demande un jour à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances: Espérez-vous gagner le référendum en faveur de l'indépendance du Québec alors que les fédéralistes et le gouvernement fédéral jettent cent millions de dollars dans la lutte?" Il répondit: "Le gouvernement fédéral et les Anglo-Canadiens ont toujours eu plus d'argent que nous! Mais nous, nous avons les hommes et les femmes du Québec qui font la majorité! Votre mouvement n'a-t-il pas 160,000 membres?"

HOMMES ET FEMMES DU QUÉBEC, PRENEZ VOTRE PAYS EN  
MAIN!  
VOUS FAITES LE PAYS!  
LE QUÉBEC N'EST PAS À VENDRE!

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>AVOCATS</b>    | <p><b>GUY BERTRAND<br/>&amp; ASSOCIÉS, Avocats</b></p> <p>42, Sainte-Anne, suite 200,<br/>Québec, Qué. G1R 3X3<br/>Tél.: 692-3951</p> <p><b>Guy Bertrand, Gilles Grenier, Louise Otis</b></p> |
| <b>COMPTABLES</b> | <p><b>DESFORGES, GERMAINS<br/>&amp; ASSOCIÉS</b></p> <p>Comptables agréés</p> <p>210 ouest, boul. Crémazie,<br/>suite 2<br/>Montréal 354 — Tél.: 388-5738</p>                                 |

La Fédération de Montréal  
des Caisses Desjardins  
regroupe

- **34 CAISSES POPULAIRES**
- **FIDUCIE POPULAIRE**
- **CRÉDIT POPULAIRE**
- **FEDMON**
- **INFORMATIQUE POPULAIRE**

 **FÉDÉRATION DE MONTRÉAL  
DES CAISSES DESJARDINS**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>LAINÉ</b></p>  | <p><b>LAINÉ PAUL GRENIER ENR.</b><br/>         Spécialité:<br/>         laine du Québec<br/>         2301 est, rue Fleury<br/>         Montréal H2B 1K8<br/>         388-9154</p>   |
| <p>366-9116<br/> <b>LES FONDOIRS GABRIEL CHARRON LTÉE</b><br/>         1083A L'Épiphanie<br/>         563, 45e Avenue<br/>         LASALLE, Qué. H8P 3B9</p>   | <p><b>FONDOIRS</b></p>  |
| <p><b>PLACEMENTS</b></p>   |   |
| <p><b>RAYMOND CAMUS INC.</b><br/>         Courtiers en valeurs mobilières<br/>         1200, ave McGill College, chambre 1400, Montréal H3B 4G7<br/>         OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels<br/>         Tél.: 879-1714</p>  |   |
| <p><b>QUINCAILLERIE</b></p>  | <p><b>ÉDOUARD ROY &amp; FILS LTÉE</b><br/>         Quincaillerie en gros<br/>         exclusivement<br/>         4115 est, rue Ontario, Mtl H1V 1J8<br/>         Tél.: 524-7541</p> |
| <p><b>FRANÇOIS-ALBERT ANGERS</b><br/> <b>POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS</b><br/>         Volume de 280 pages, publié en 1969, qui reproduit<br/>         le meilleur de la pensée de M. Angers et qui éclaire<br/>         l'actualité que nous vivons sans toujours voir les<br/>         grandes lignes de fond.</p> |   |



# L'AVENIR S'ANNONCE BIEN!

L'Assurance-Vie Desjardins est une institution bien à nous. Elle est l'un des agents économiques importants qui nous aident à bâtir l'avenir.

À toute personne et à toute entreprise, elle offre l'ensemble des services que l'on s'attend de recevoir d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour que l'avenir de ses assurés s'annonce bien.

L'Assurance-Vie Desjardins, des services rapides, efficaces et complets. Pour que votre avenir s'annonce bien.

**l'assurance-vie desjardins**

NOTRE RÉFÉRENDUM – II

**Les dangers  
d'une opération référendaire  
mal engagée et mal conduite**

*par François-Albert Angers*

Mais, disais-je à la fin du précédent article, il y a plus grave encore, dans l'opération référendaire, que les erreurs qui peuvent en expliquer l'échec relatif, considéré ici uniquement dans la perspective du 49 à 51% seulement de Québécois francophones ayant dit "oui". Le plus grave, c'est qu'en cours de route, depuis la fondation du RIN jusqu'à l'opération référendaire du gouvernement issu du parti Québécois, la cause fondamentale du Québec indépendant a changé de sens. Et à un point tel, à travers les divers épisodes référendaires, *que la légitimité même de la cause québécoise se trouve compromise*. Mais de cela le parti Québécois, comme le gouvernement Lévesque, ne sont pas seuls responsables, même si on ne peut pas exonérer trop facilement ce dernier d'avoir développé des complexes qui n'allaient pas de soi et, qui ont tendu à desservir, sinon à trahir même la véritable cause québécoise.

La cause est québécoise parce qu'il s'agit d'un territoire ayant nom, le Québec, qui réclame son indépendance. Mais il reste qu'une des principales raisons de la confusion où nous sommes tombés vient de ce que la nouvelle génération des néo-nationalistes indépendantistes des années 1960 a voulu rompre avec l'histoire qui avait fait de nous, d'abord les seuls vrais Canadiens et fondateurs du Canada, à quoi s'était ajoutée la distinction de "Canadiens-Français", quand les Anglais vivant au Canada ont voulu se dire aussi des "Canadiens". Dans un sursaut de fierté anti-colonialiste mal dirigée, on a voulu mettre à l'index jusqu'au nom "Canadien", pour ne plus être que des "Québécois". Cela a correspondu d'ailleurs avec un processus général de répudiation des valeurs que véhiculait notre histoire nationale, de construction d'un nouveau nationalisme proprement québécois qui n'aurait rien de commun avec l'ancien, dont on voulait totalement se dissocier.

Certes dans l'esprit de ceux qui ont initié cette évolution des termes, cela ne changeait rien que de faire disparaître l'idée fédéraliste exécrée que charriait le mot "canadien"; et aussi la connotation "français et catholique" qui avait défini jusque-là la civilisation propre des "Anciens Canadiens" ou Canadiens-Français". Mais ils n'ont pas

assez tenu compte que l'expression "Québécois", elle, n'avait pas d'histoire et que tout le monde, ne la comprenant pas ou se refusant même à la comprendre comme eux, allait nous engager dans une lutte de signification de ce qu'est un Québécois. Tant que nous nous disions Canadiens-Français, personne d'autres que nous ne pouvait s'identifier à notre histoire, à nos droits, sans accepter de s'identifier à nous, tels tant de Canadiens-Français qui portent effectivement des noms anglais, irlandais ou écossais.

Dès que nous nous sommes dits Québécois s'est amorcée la prétention de beaucoup d'autres d'être Québécois autant que nous. Nous venions de leur offrir la chance de nous voler non seulement notre nom, mais notre pays même du Québec. Et notre gouvernement issu de la pensée indépendantiste a donné une sorte de sanction légale à ces prétentions en établissant le droit de vote au référendum de l'auto-détermination sur la citoyenneté canadienne et la résidence au Québec, et non pas sur l'appartenance nationale qui fonde ce droit. Le prétexte? Il lui fallait se comporter ainsi pour agir en bon démocrate et en esprit dépourvu de tout préjugé raciste. Le sort d'une nation, de notre nation, a été ainsi remis aux mains d'une proportion importante de Québécois qui n'en font pas partie. De Québécois qui sont probablement moins vraiment Québécois que n'étaient d'authentiques Canadiens, des citoyens de naissance d'origine ethnique japonaise que le gouvernement libéral ne s'est pas gêné de dépouiller de leur droit de vote et même de leurs biens et de leur droit de résidence en Colombie Britannique quand il s'est agi de décider la politique du Canada pendant la dernière guerre.

Dans cette nouvelle perspective, le caractère français du Québec n'est plus qu'une question de majorité actuelle, non plus une question de droits nationaux fondamentaux, historiques, *donnant droit de réclamer la latitude d'aménager le territoire en nation française de langue et de civilisation*. La nouvelle situation présuppose que les autres groupes ne se distinguent de nous que par le nombre, et constituent des communautés

aussi valides que la nôtre et dont nous devons, comme majorité, respecter les particularités en renonçant aux efforts d'intégration et d'assimilation, exactement comme nous avons fait; mais nous de plein droit dans l'intérieur du Canada comme minorité. Voilà à quoi nous sommes en train de nous laisser acculer.

Voilà ce que commence déjà à signifier la façon dont nous avons accepté de conduire ou de laisser conduire l'opération référendaire. Autrement dit, la nation qui est à l'origine de toute cette action pour un Québec indépendant est en train de se laisser dessaisir de la propriété du Québec qu'elle réclamait en affirmant son droit à l'autodétermination. Elle admet la règle que la minorité "étrangère", coalisée avec une minorité des membres de la nation, puisse décider de l'avenir politique de celle-ci et de son orientation culturelle. Actuellement "française et pluraliste" dit-on, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une autre majorité s'estime justifiée de la déclarer autre selon l'état de majorité ou de minorité des groupes qui fondent le pluralisme.

Michel Brunet avait trouvé la vraie formule, celle qui a de la substance, quand il refusait de traduire les termes et distinguait au Canada deux nations: les "Canadiens" formant une nation sociologiquement bien caractérisée mais privée de son État, et les "Canadians", nouvelle nation en formation à l'intérieur du territoire enlevé à la France et tentant de nous éliminer par émigration, assimilation ou minorisation à l'état d'insignifiance par noyade dans un flot d'immigrants. C'était reconnaître le fait, qui ne pourra jamais être changé, que nous sommes et avons été les seuls Canadiens, on peut dire au moins jusqu'à la guerre de 1914. Même cette distinction sémantique que nous nous sommes laissé imposer, sur la différence de sens du mot "nation" en anglais et en français, est en bonne partie de la foutaise que nos trop grands soucis de bonne entente nous ont fait gaver pour nous faire accepter comme normal que les Anglo-Canadiens ne nous considèrent pas "*as a nation*". Séraphin Marion montrait, dans *Le Devoir* du 9 ou 10 juillet 1980, que tous les auteurs anglais d'avant 1850 parlaient de nous comme étant "la nation canadienne".

Et je répète encore une fois que Lord Durham, dans sa formule célèbre parle de "two nations at war in the same State".

L'addition du mot "français" à Canadien est devenue nécessaire parce que des Anglais ont voulu à un moment donné se considérer comme "Canadiens" et que nous avons voulu bien préciser notre différence en cas de traduction. Canadiens-Anglais et Canadiens-Français expriment donc bien ce que nous sommes respectivement comme nations, et non les termes Québécois, Ontariens ou Albertains, etc. Et nous aurions dû garder, comme Benjamin Sulte, l'écriture "Canadien-Français", plutôt que le "Canadien français" imposé par l'autorité littéraire d'Olivar Asselin. La seconde ne distingue pas une nation canadienne-française, mais une nation canadienne comprenant comme qualificatif, et non comme substantif, des gens d'expression française. L'autre est le nom composé d'un peuple d'origine française qui a fondé le Canada et s'y est développé en formant une nouvelle nation.

Il faut mettre de côté, à ce sujet, les objections superficielles comme celles qui veulent que nous ne puissions plus au Québec indépendantiste, au Québec qui veut se séparer du Canada, employer l'expression Canadiens-Français à cause de ceux des autres provinces. Il est bien évident que les Canadiens-Français des autres provinces continuent d'appartenir à la nation, comme restent Français tous les Français hors de France qui maintiennent leur attachement à leur patrie d'origine. Cela ne veut pas dire qu'en continuant de nous appeler Canadiens-Français nous étions obligés de faire participer à nos décisions du Québec ceux qui ont quitté celui-ci, pas plus que les Français hors de France ne participent aux décisions de la France. C'est là une autre histoire, qui se définit dans les lois et les règles selon lesquelles se détermine le droit de vote à l'intérieur d'un territoire.

Non moins superficiel, l'argument qui prétend que par là nous voudrions restreindre le droit de participer à la vie et aux décisions sur l'avenir de la nation aux seuls

descendants des 65,000 colons vivant au Québec au moment de la Conquête. En nul pays, français, anglais, allemand, américain, etc., la désignation nationale ne signifie que seuls les descendants des premiers habitants ont des droits de citoyens. Mais pour les exercer, les étrangers qui sont venus se joindre aux groupes originaux ont dû devenir Français, Anglais, Allemands, Américains, etc., selon certaines conditions en vertu desquelles ils ont été intégrés à la nation. Pourquoi, Dieu du ciel! nous laissons-nous raconter par les Anglo-Canadiens de tels enfantillages et pourquoi faut-il qu'il se trouve chez nous des gens apparemment sérieux pour les répéter sans faire montre du moindre esprit critique? Disposés à les avaliser même, en inventant ce concept de pluralisme qui n'est finalement qu'un aveu de faiblesse, de notre refus d'assimiler. Quelle tristesse que d'être à ce point une nation criolée d'esprits colonisés, prêts à retourner contre nous tous les arguments futiles des colonisateurs pour nous maintenir sous leur hégémonie. N'y a-t-il pas déjà au Québec tous les Harvey, les Murray, les Warren, les McNicoll, les Blackburn, les Fraser, les Allen, etc., pour régler ce débat.

Problème éminemment sérieux donc que cette confusion autour du "Québécois", car elle met en jeu le fondement même de notre légitimité à revendiquer le droit à l'autodétermination dans l'intention de pouvoir construire nous-mêmes le Québec de demain. Car la question se pose: les Québécois, tel que nous avons accepté de les laisser définir pour la participation au référendum, ont-ils droit à l'autodétermination? Je crains fort que la réponse ne soit: NON! Car ce Québec-là n'est pas propre aux seuls Canadiens-Français, peuple conquis, réclamant comme tel, et légitimement comme tel seulement, sa libération. Ce Québec-là est un produit de l'histoire canadienne et sur lequel le Canada a des droits si ce n'est pas la primauté des nôtres que nous affirmons. Car le droit à l'autodétermination ne relève pas du principe démocratique, mais du droit des peuples, des vrais peuples à disposer d'eux-mêmes. Et le Québec de "tous les Québécois" indifférenciés n'est pas un vrai peuple, mais une partie de ce peuple canadien qui tient la nation canadienne-française en sujétion.

Ne voit-on pas le ridicule de parler du droit à l'autodétermination, par rapport au Canada, des Canadiens-Anglais vivant au Québec? Pour eux, voter "oui" au référendum eut équivalu à une trahison de leur vrai pays, le Canada; une injure à la nation "Canadian" dont ils font partie. Leur demander de dire "oui" à *notre* autodétermination? Situation complètement loufoque, dont un René Lévesque n'a pas su se tirer en raison de faux scrupules démocratiques et d'une peur quasi morbide de tomber dans le racisme, alors que ce dont il s'agissait, c'était d'avoir le courage d'affronter la vérité contre les déchaînements de faussaires de la démocratie soucieux de leurs privilèges et de leur domination. Mais pourquoi ne blâmer qu'un René Lévesque, alors que j'ai vu tant de nos nationalistes même les plus traditionnels se sentir tout honteux à la seule pensée qu'on pourrait nous accuser de racisme parce que nous tenterions de faire reconnaître les exigences du plus élémentaire bon sens: à savoir que doivent voter sur un tel problème, ceux-là seuls qui appartiennent, non pas à un certain territoire, mais à la nation concernée. Ferions-nous voter tout le Québec s'il s'agissait de savoir si les Inuits veulent s'autodéterminer? Cela qui nous paraîtrait d'un ridicule achevé ne l'est pas moins même si les "étrangers" ne sont que 20% du Québec.

Non, le droit à l'autodétermination ne peut pas être fondé sur l'idée de démocratie, car on aboutirait à l'absurde. Au nom de la démocratie, n'importe quelle section de territoire, n'importe où, pourrait décider de se séparer si tel le voulait la majorité de ses habitants. Les Montréalais pourraient décider demain de former un pays indépendant, et ainsi de suite du Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc. Le droit à l'autodétermination est une affaire de nation, c'est-à-dire de communauté ayant une histoire, de vie en commun, dans un état d'affinité généralement linguistique et culturel, etc., avec l'exigence de l'occupation historique d'un territoire, qui rend praticable l'exercice du droit. Ce droit supplante et ordonne le principe démocratique auquel il interdit de pouvoir briser la communauté nationale sur la base de fantaisies individualistes majoritaires. Et au moment de l'exercice du droit, il est proprement absurde de faire voter des person-

nes qui sont en dehors de la communauté concernée. Cela, qui devient si difficile à saisir, et même à admettre dès qu'on fait intervenir le terme "Québécois", saute aux yeux si on parle des Canadiens-Français.

Mais alors que faire des Anglo-Canadiens qui vivent avec nous depuis presque toujours et qui s'estiment aussi Québécois que nous? Ils s'estiment peut-être aussi Québécois que nous parce qu'ils aiment vivre physiquement au Québec à leur façon. Mais s'ils restent Canadiens-Anglais, ils ne sont évidemment pas Canadiens-Français de quelque façon que ce soit. Ils ont leur citoyenneté canadienne, mais ils n'ont pas encore les qualités d'une citoyenneté québécoise qui devrait se définir en fonction de la communauté francophone du Québec si celui-ci était, avait été ou devenait un pays indépendant.

William Pitt avait parfaitement défini la situation lorsque, en 1791, s'effectua la séparation du Haut et du Bas-Canada, par laquelle toute la partie ouest du Canada français de 1774 était réservée pour des colons anglais dans un pays qui deviendrait anglais. Il était bien évident que Montréal ne pouvait historiquement être donnée au Canada anglais bien que sa population fût alors fortement anglaise. À la question posée sur la minorité anglaise ainsi créée, il répondait en substance (je cite de mémoire): "Nous ne pouvons tracer une ligne de frontière qui ne créerait pas de minorités. De chaque côté des frontières respectives, la minorité devra accepter le gouvernement de la majorité". En terme d'autodétermination, cela n'aurait pas pu vouloir dire autre chose que ceci: la minorité anglaise du Québec devra laisser à la nation canadienne-française le soin de décider ce qu'elle entend faire de son pays.

Aujourd'hui, après le référendum, après que contre tout principe valable, que par faux démocratismes et à l'encontre de tout bon sens, nous avons accordé le droit de se prononcer sur l'autodétermination à tous les Québécois canadiens sans distinction d'appartenance nationale autre que canadienne, une réflexion sérieuse va s'imposer à ceux qui songent encore à un Québec in-

dépendant quant à savoir quelle sorte de Québec ils veulent construire. Et si c'est un Québec français qu'ils envisagent des redressements majeurs d'attitudes vont s'imposer. Dans la perspective de l'évolution actuelle, ce qui se prépare, c'est un tout autre Québec que celui que nous avons travaillé à libérer: un Québec bilingue et biculturel, multilingue et multiculturel. Nous allons perdre notre Québec, même en accédant à l'indépendance politique.

Le Québec que nous voulions libérer, c'est le Québec conquis en 1760 et qui a vécu depuis sous divers régimes d'occupation de types constitutionnels plus ou moins élargis en termes de libertés démocratiques. Nous songions qu'un jour, ce Québec-là, le Québec des Français canadiens, foyer d'une nation, se prononcerait lui-même avec tous ceux qui l'ont joint, pour faire rayonner en Amérique une civilisation franco-québécoise. Or ce n'est pas ce Québec-là qui est impliqué dans l'œuvre mise en train par le gouvernement actuel au référendum. C'est un Québec curieux, bigarré, dont on ne peut pas dire que son peuple désire, ou peut désirer sa libération. Toute une partie des Québécois reconnus ne peuvent tout de même pas vouloir se libérer d'eux-mêmes, étant ceux dont nous, comme Canadiens-Français, avons aspiré depuis toujours à nous libérer. Toute une autre partie de ces Québécois, immigrés de fraîche date ou descendants d'immigrants, sont venus "au Canada" et n'ont, ne se sont donné, n'ont jamais jusqu'à récemment été sollicités de se donner, aucun fondement sur quoi établir la signification d'être partie d'un peuple québécois. Ils ne sont Québécois que régionalement, et non nationalement. — Oui! Mais la majorité fait la règle du jeu, rétorque-t-on. — Mais, justement, cela n'a rien à voir avec la question. Encore une fois, ce n'est pas un problème de majorité, mais de droit que nous pouvons avoir comme nation de leur réclamer en justice la liberté de disposer de nous-mêmes. Si ce n'est pas cela, c'est qu'alors nous admettons leur droit de nous déposséder éventuellement quand ils auront pu devenir majorité faute d'avoir été assimilés.

En fait, si nous insistons pour n'être que des Québécois, notre sort se réglera vraisemblablement en

fonction de la confusion qui en résulte. Notre histoire nationale propre vient pour ainsi dire de se terminer. Avec notre population décroissante, vieillissante, par dénatalité, le développement économique du Québec, en s'activant, va appeler un peuplement croissant d'immigrants de toute sorte devant qui nous démissionnons en leur conférant tels qu'ils sont les mêmes droits que nous de décider de l'avenir du Québec. Cela pèsera encore plus fort pour le "non" dans de prochains référendums. À moins qu'étant des francophones ou des francophiles moins colonisés, donc plus agressifs que nous pour la conservation du caractère français du Québec, ils ne contribuent à notre réveil comme cela s'est vu dans l'immigration française d'après 1945. Autrement, notre sortie du Canada deviendra chaque jour plus impossible, pendant que notre proportion dans l'ensemble canadien se dégradera rapidement, donc notre influence à Ottawa. Et dans Québec même, notre proportion s'amenuisera, quoique plus lentement; à la faveur de quoi grandiront les réclamations multiculturelles résultant de notre renonciation à la liaison "Québécois" et "intégration ou assimilation à la nation originelle".

De sorte qu'un "oui" ne résoudrait guère mieux le problème pour autant qu'il reste posé dans la perspective "québécoise" actuelle plutôt que canadienne-française. Un "oui" massif obtenu avec la collaboration des anglophones et des allophones dans l'équivoque du droit à la non-intégration, créerait les bases d'un Québec nouveau. Car alors, ceux-là s'estimeraient reconnus comme des communautés distinctes, pourvues de droits et se retrouvant, au Québec, dans la même position que nous avons soutenus être à l'intérieur du Canada. Ils nous réclameraient leur droit de rester eux-mêmes en raison même du droit que nous leur avons concédé de décider avec nous selon leur entité propre.

Lors du débat sur la langue à propos du bill 63, j'ai fait remarquer, dans mes analyses de *L'Action nationale*, que la façon dont René Lévesque conduisait son argumentation d'opposition, en fondant les droits des anglophones sur une théorie de droits acquis, engageait le Québec dans la voie de la formation d'une seconde

Belgique, c'est-à-dire d'un pays finalement bilingue, non pas d'un vrai Québec français. Grâce à Camille Laurin, la loi 101 nous a évité les confusions les plus flagrantes en réduisant les droits statutaires reconnus des anglophones au rang d'un privilège consenti généreusement en raison de considérations historiques spéciales, non en vertu d'un droit fondamental réel; et en orientant toute la loi dans le sens d'une francisation totale de toutes les autres institutions. Ainsi s'est affirmée l'existence et se sont fondées les bases d'un Québec français linguistiquement parlant, qui laisse sous-entendre nos droits, non pas de majorité démocratique, mais de nation possédante du Québec, d'en faire un pays de culture "québécoise" au sens, qu'il faut inéluctablement faire intervenir si l'on veut se comprendre, de "canadienne-française".

Mais cette législation restera bien fragile et finira par sauter, si dans tout le reste de notre politique nous ne nous affirmons pas comme la nation possédante de droit et seule justifiée d'exercer ses droits pour construire un Québec de culture... canadienne-française. Car si je dis "québécoise", tous les "Québécois" tels que nous les avons fait voter au référendum sur leur libre disposition d'eux-mêmes, tels qu'ils étaient, — réclament le droit perpétuel de rester ce qu'ils sont, de se développer comme communauté anglaise, italienne, allemande, ukrainienne, etc. Et il n'y a plus une nation du Québec de culture bien définie, mais une nouvelle nation québécoise en formation dont la culture ultime sera le résultat d'un mixage plus ou moins complet des cultures des différentes ethnies selon leur bon vouloir. En ce sens, le "non" massif de l'élément non-canadien-français de la population québécoise sauve en partie la situation en faisant la preuve concrète de l'erreur commise; et nous permet de nous reprendre.

Pour sortir de cette confusion mortelle pour l'avenir d'un Québec français, il faut nous ressaisir au plus vite et reprendre la bataille en la resituant dans sa perspective nationale. Bien sûr, il nous faut pour cela faire un appel claironnant à la solidarité nationale qui nous permettra d'utiliser l'instrument de notre majorité pour nous

réaliser. Mais c'est notre histoire nationale, les droits historiques qui en découlent pour fonder notre autorité qui, seuls, nous justifient de réclamer la possession fondamentale et le droit d'aménager le Québec selon notre culture par l'intégration et l'assimilation graduelle de ceux pour qui nous sommes une terre d'asile, de liberté et de prospérité. Et non pas notre majorité qui n'est en la matière qu'instrumentale dans la possibilité de faire valoir nos droits. Serions-nous minorité, ou le deviendrions-nous que nos prétentions n'en seraient pas moins fondées, quoique évidemment plus difficiles à exercer.

\*  
\*   \*  
\*

Inutile de dire que dans la tradition de *L'Action nationale*, le nouveau Québec "français et pluraliste" dont parlent d'aucuns est trop plein de l'équivoque du Québécois indifférencié pour ne pas risquer d'être une trahison de la lutte séculaire pour un Québec français. Ce qu'il s'agit de faire respecter ce sont les droits de notre nation française d'Amérique de retrouver la possession pleine et entière du territoire national qui lui reste de sa longue histoire de lutte pour le triomphe d'un lieu de civilisation française en Amérique.

Cela ne veut pas dire que nous nions les droits individuels des minorités ethniques qui habitent avec nous de conserver à leur guise leur langue et des traits de leur culture originelle, qui ne peuvent qu'être une cause d'enrichissement de notre propre culture. Mais cela veut clairement dire que nous devons cesser d'avoir peur de parler d'une politique intelligente et humaine d'intégration de ces ethnies à notre culture nationale de façon que leurs membres deviennent progressivement de véritables Québécois-Canadiens-Français avec les générations. Il nous faut cesser de nous laisser rendre honteux, par la propagande anglophone répandue chez nous par les ethnies, de parler d'intégration et même d'assimilation des minorités à notre civilisation. Ce n'est pas autrement qu'on a fait en France et aux États-Unis, des Français et des Américains, avec des Juifs, des Italiens, des Polonais, des Allemands, etc. C'est ce qui se passe normalement partout; et c'est ce que les

Canadiens-Anglais eux-mêmes font ou tentent de faire des immigrants qu'ils attirent de leur côté.

Nous sommes donc arrivés à l'heure où il faut mettre de la lumière dans nos esprits et de la détermination dans nos cœurs. Mais de la lumière dans nos esprits d'abord, car ce n'est pas sans beaucoup de cœur — trop de cœur mal éclairé — que nous avons malgré nous généré tant de confusion depuis dix ans. Que nous nous désignons comme Québécois ou comme Canadiens-Français, il va nous falloir remettre de l'avant avec beaucoup de force et de détermination, par une surenchère de cœur bien dirigé, l'essentiel: à savoir que le Québec est la partie du Canada (historique nous n'y pouvons et n'y pourrons jamais rien) nettement destinée par toute son histoire à incarner le fait français en Amérique. Et qu'il n'est pas question d'en démordre, si anti-démocratiques ou racistes qu'on puisse nous prétendre pour cela.

Ce fait français, c'est notre droit de le vivre dans toute sa plénitude de nation française d'Amérique libre que nous réclamons sur l'ensemble de tout le territoire québécois et dans toutes ses parties, sous réserve des droits.

Des Amérindiens qui seuls peuvent nous opposer des réserves (dans le sens général du mot, et sans mauvais jeu de mots). La place des autres n'est pas une "marginalisation"; c'est une distinction légitime à faire entre des "étrangers dans la Cité", qui peuvent être bienvenus comme tels s'ils nous respectent, et des amis qui choisissent de vivre avec nous le fait français en s'y intégrant tout en l'enrichissant de leurs propres caractéristiques particulières intégrables, c'est-à-dire non contradictoires.

Ce qui est indéniable, c'est que dans notre situation historique, il est plus facile de faire passer et accepter notre cause en nous définissant comme Canadiens-Français plutôt que comme Québécois. La preuve en est maintenant faite par les confusions dans lesquelles cette dernière notion a fait tomber même nos chefs supposé-

ment les plus avisés. Mais si on n'y peut plus rien psychologiquement; par rapport à nous, à cette "fierté d'être Québécois" qui en a motivé plusieurs, alors que cette fierté nous pousse à vouloir trouver, à partir de là, la formulation plus significative capable de nous tirer de la fraude dont nous sommes en train de devenir les victimes consentantes. Il faut nous rendre compte comme avec Michel Brunet pour le terme "canadien" qu'il y a à distinguer pareillement deux sortes de Québécois; parallèlement aux expressions "Canadiens" et "Canadians", il y a des "Québécois" et des "Quebeckers". De sorte que parallèlement encore et pour fins de distinction en traduction, il faudrait parler de "Québécois-Français" et de "Québécois-Anglais", dont ressortira l'évidence que le droit à l'autodétermination ne concerne et ne peut concerner que les Québécois-Français, les autres ne pouvant nullement y être impliqués, sauf par rapport au droit des Québécois-Français de le leur imposer en s'autodéterminant. Les considérations de politique électorale, de langage édulcoré sur le sujet pour gagner le vote des autres ne doivent plus être tolérés par rapport à cette ligne droite. Si nous ne sommes pas disposés à affronter les exigences d'une politique d'autodétermination, n'en parlons plus et passons à autre chose.

\*  
\*  
\*

Les chefs nationaux capables de bien mener cette lutte finale, les trouverons-nous dans le Parti québécois? Pour le moment, ce serait sûrement un désastre s'il fallait qu'il n'en soit pas ainsi. Ce serait, sous une autre forme, la réédition de l'aventure de l'Action libérale nationale; et il nous faudrait ensuite combien d'années pour reporter au pouvoir un autre parti vraiment dévoué à la cause nationale plus qu'à des intérêts partisans?

La grande nécessité de départ, c'est que le Parti québécois — je ne veux pas dire en changeant de nom — redevienne la continuation de notre histoire qu'il était du moins jusqu'à 1973, et on peut même dire jusqu'à la loi 101; la résurrection du parti de Papineau, du parti canadien-français. Dans la confusion du "Québécois", il s'est fourvoyé en voulant se proclamer "le parti de tous les Québécois" dans le sens au fond canadien (tous les

citoyens domiciliés au Québec), comme si on n'était pas dans un sens encore plus plein et plus profond, le parti de tous les Québécois en étant "le parti canadien-français". Car c'est seulement ainsi qu'il peut être le parti de la libération, le parti de l'autodétermination, le parti de la justice en l'occurrence, *puisque'il y a là un droit premier à faire triompher* en fonction duquel s'ordonnent tous les autres droits. Gouverner pour assurer ce triomphe dans le respect bien ordonné des autres droits en fonction de celui de la nation, c'est vraiment gouverner pour "tous les Québécois" dans tous les sens du terme. C'est bien gouverner, parce que c'est gouverner en reconnaissant à chacun ce qui lui revient; mais en insistant sur la nécessité que soit reconnu le droit premier de la nation lésée, ce qui est la caractéristique du parti en cause et lui donne son nom: un parti Québécois canadien-français. Pourquoi tant vouloir être le parti des autres, qui de toute façon ne l'appuieront jamais tant qu'il ne se sera pas imposé du fait de la solidarité des Canadiens-Français.

De toute façon, on ne peut se demander sérieusement si le Parti québécois a le droit moral de reculer, de se contenter d'être le parti champion de l'autonomie à la façon de Duplessis et de Johnson parce que cela paraîtrait électoralement plus rentable, alors qu'il a conduit 50% DE LA NATION à appuyer son idée de négocier la souveraineté-association. L'ennui, sans doute, c'est que la répartition de ce 50% rend les chiffres peu rentables en termes de nombre de comtés à gagner dans des élections. Mais pourquoi le Parti québécois tiendrait-il tant à reprendre le pouvoir, plutôt que de continuer son œuvre d'émancipation de la nation si le pouvoir ne mène pas là?

Jacques Parizeau a pris, à ce sujet, une position qui peut paraître séduisante, mais qui me paraît bien périlleuse. Sa séduction tient en une certaine logique: ne vaut-il pas mieux que les indépendantistes consentent à tous les adoucissements de la thèse actuellement nécessaires pour gagner le pouvoir à la suite de la prochaine élection, de sorte que les destinées du Québec restent entre leurs mains si possible en attendant des événements qui s'annoncent pour jouer dans le sens de

la thèse indépendantiste. Cela éliminerait le risque que l'arrivée au pouvoir de Claude Ryan ne conduise à des arrangements qui pourraient compromettre la situation du Québec pour longtemps. En attendant, le parti, lui, radicaliserait sa position, éliminerait les propositions étapistes, en vue de préparer l'élection suivante.

Ici, il faut dire que Parizeau n'a formulé cette position que dans la perspective où les élections auraient lieu cet automne, estimant que c'est courir à un suicide inutile que de faire une élection sur la souveraineté-association si peu de temps après la défaite au référendum. Mais le point critique est justement là d'abord. Devant tout ce qui s'annonce, et probablement s'en vient, faire des élections cet automne sur l'idée du "bon gouvernement" ne peut relever que de la manœuvre électorale, justement parce que *dans la logique de la cause à défendre*, et le gouvernement du Parti québécois ayant la possibilité de faire encore un an, **IL NE FAUT ABSOLUMENT PAS PRENDRE LE RISQUE DE LAISSER CLAUDE RYAN PRENDRE LE POUVOIR DÈS CET AUTOMNE ET ASSUMER LA TÂCHE DES CONSÉQUENCES DE L'APRÈS-RÉFÉRENDUM PENDANT L'ANNÉE CRUCIALE QUI S'EN VIENT.** À mon sens, la conclusion la plus logique que Parizeau aurait dû tirer de la situation, c'est qu'il ne faut pas d'élections à l'automne. C'est peut-être finalement ce qu'il a voulu dire, en montrant qu'une telle élection obligeait impérieusement, en vertu du simple bon sens, à abandonner la lutte pour la cause qui apparaîtrait politiquement quasi-ridicule tellement elle serait suicidaire. Et cela à un moment où va se jouer une partie si grave pour l'avenir du Québec.

La sagesse de Lafontaine me paraît être celle que les circonstances imposent: "Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras". Il y a quand même des possibilités que le Parti québécois perde une élection d'automne. Et alors, c'est tout de suite et pour au moins quatre ans que les craintes de Parizeau se trouveront réalisées. Bien plus, si Trudeau va jusqu'au bout de ce qu'il annonce, ce sera si excessif que ce sera fournir à Ryan l'occasion de se donner l'allure d'un grand champion de la cause du Québec, alors que l'on sait d'avance combien loin des

revendications même les plus traditionnelles du Québec des vieux partis, se retrouveront les propositions qu'il sera ensuite prêt à accepter.

En vivant l'année de pouvoir qui lui reste, le gouvernement actuel court de grandes chances de voir l'opinion évoluer considérablement vers l'idée que le Québec ne saurait se tirer du borbier canadien que par l'indépendance; et se rendre compte de la gravité de l'erreur qu'a constitué le "non" du référendum. Et cela surtout si le gouvernement assume son rôle d'éclaireur et de mobilisateur de la conscience nationale du Québec français, en se débarrassant complètement du souci de compromis, même verbaux, pour se ménager de l'appui chez les anglophones et les autres ethnies. Dans une situation que l'on peut estimer comparable, toute proportion gardée, Duplessis en 1948 a fouetté la fierté et les sentiments nationaux canadiens-français sans s'occuper de ce qu'en pensaient les Anglais. Il a effectivement perdu tous les comtés anglais; mais il a balayé sans une exception tout le reste du Québec. Mais pour obtenir pareille réponse, il ne faut pas craindre de lancer les appels appropriés quoi qu'on en pense chez l'adversaire.

À l'heure actuelle, le gouvernement sait, par le référendum supposément perdu lui-même, que la moitié de la nation franco-québécoise est prête à aller de l'avant. Déjà, en fonction de ce qui se passe, plusieurs des "non" québécois-français ont sûrement révisé leur jugement et diraient "oui" maintenant. Il ne s'agit plus de ménager la chèvre et le chou pour tâcher de gagner du vote anglophone ou ethnique: même un gros progrès relatif de ce côté — de toute façon très improbable — n'influencerait pas pour la peine le résultat global. Ce qu'il faut prendre d'assaut et faire sortir au grand jour, c'est ce qui gît au fond silencieux du cœur et de la conscience de chaque Québécois-Français depuis plus de 200 ans: être un jour débarrassé de "l'Anglais".

À mon sens, le Parti québécois et le gouvernement qui en est issu ne peuvent plus, au point où ils ont été portés et où ils ont porté la nation, s'esquiver derrière des jeux électoraux et le souci du pouvoir avant tout, quelles

que soient les apparentes bonnes raisons qui peuvent être invoquées pour cela. Le parti aurait pu se montrer moins pressé et ne pas se soucier de prendre le pouvoir avant d'avoir réussi à mettre derrière lui une majorité confortable des forces nationales: sur le plan électoral c'est plus facile que sur un plan référendaire, à cause de la concentration dans quelques comtés seulement du vote anglophone et allophone. Maintenant que le pouvoir tel qu'il l'a obtenu ne lui a pas permis d'atteindre l'objectif envisagé, il serait téméraire de penser qu'une nouvelle désescalade permettra d'aller plus loin ensuite. C'est une illusion trop facile quand on est en tentation du goût du pouvoir. Il n'y a pas d'autre issue honnête maintenant que de tenter de profiter des événements pour assumer le risque de se faire élire en temps et lieu, c'est-à-dire après l'expérience faite d'un an d'après-référendum, sur ce que commandera alors l'intérêt national, en préférant alors œuvrer dans l'opposition plutôt que sur un faux mandat si le peuple n'est pas encore mûr.

Le résultat de l'opération référendaire ne saurait valablement être invoqué contre une telle vision des choses, sauf pour le très court terme; et alors, pour les raisons que nous avons vues, à mauvais escient. Nous ne pouvons rien en tirer de concluant pour l'avenir, sauf quant à la certitude déjà quand même significative du 50% de "oui" chez les Québécois-Français. D'autant plus significative qu'on peut dire que la véritable opération référendaire n'a pas vraiment eu lieu. La campagne du "oui" s'est faite en général avec tellement de ménagement qu'elle n'a enthousiasmé personne. Parce qu'il y a des choses qu'on n'a pas voulu dire afin d'arracher un "oui" aux groupes que nos préoccupations nationales ne pouvaient pas intéresser, on n'a pas voulu parler franc le langage de la nation qui aurait pu aller au cœur des gens intéressés et les motiver émotivement à ne pas pouvoir dire "non".

Personne ne peut dire, par conséquent, si dans une élection qui aurait lieu dans un an, au surplus après des événements qui devraient faire vibrer intensément la corde nationale, une campagne électorale où l'on saurait parler à notre peuple le langage de ses colères refoulées

et de son cœur, ne mobiliserait pas la conscience nationale pour que soit porté au pouvoir, avec un mandat très clair, un véritable gouvernement de libération nationale. C'est le risque de cette entreprise que nous attendons du Parti québécois et qu'il a le devoir de tenter.



# LE PATRONAT ET LA QUESTION NATIONALE

*par François Morneau<sup>1</sup>*

---

1. Étudiant en sciences politiques, à l'Université de Montréal.

## INTRODUCTION

L'histoire du Québec présente un intérêt particulier dans l'étude des sociétés capitalistes. C'est, ironiquement, l'histoire de deux forces congénitalement antagonistes qui se disputent l'avenir d'un immense et vaste territoire qu'est le Québec.

L'avenir constitutionnel de cette province constitue l'enjeu principal de ce rapport de force entre les indépendantistes et les fédéralistes. C'est la confrontation idéologique entre deux groupes d'intérêts diamétralement opposés, entre deux thèses constitutionnelles carrément différentes.

Cette histoire s'avère donc, sous certains aspects, un champ d'analyse privilégié. Dans le cadre de cette étude, il est possible d'y étudier les rapports existant entre la question nationale et la détermination du patronat à vouloir sauver la Confédération.

Pour ce faire, nous diviserons cet ouvrage en cinq chapitres bien distincts. Le premier aura pour but de nous remémorer à l'esprit les événements qui ont marqué la Confédération. Dans un second temps, nous identifierons le patronat, ses composantes, son idéologie, sa structure et sa position constitutionnelle. Par la suite, nous verrons la position du patronat face au Livre blanc du gouvernement québécois et au Livre beige du Parti libéral du Québec. Pour finir, nous tenterons d'analyser le comportement du patronat face à la question nationale.

Nous savons d'ores et déjà que le patronat est beaucoup plus sensibilisé aux problèmes socio-économiques de la décision collective future des québécois qu'au facteur politique comme tel. Le patronat réagit par intérêt, non par émotivité.

L'analyse que nous ferons de cette période récente de l'histoire du Québec nous permettra de mieux comprendre la position patronale dans le présent débat référendaire.

Avec le référendum, la décennie des années 80 marquera peut-être le début d'un temps nouveau pour toute la collectivité québécoise. Pour en savoir plus, il faut attendre la suite de l'histoire.

## I — ORIGINE DE LA CONFÉDÉRATION

Concernant la question nationale, l'historiographie québécoise est, on le sait, divisée sur cette question. Les historiens nationalistes s'attachent à faire ressortir les oppositions nationales en négligeant les oppositions de classe. Pour d'autres, plus sensibilisés aux problèmes socio-économiques, ils s'intéressent davantage aux problèmes posés par les antagonismes de classe, niant ou négligeant les oppositions nationales.

Pour traiter de l'origine de la Confédération, une multitude d'auteurs s'offrent à nous. Personnellement, j'ai choisi l'historien Stanley Bréhaut Ryerson pour son ouvrage remarquable intitulé: *Capitalisme et Confédération*. Son analyse de la Confédération me semble rigoureuse, sérieuse et très intéressante.

Pour Ryerson, les architectes de la Confédération sont les industriels et les capitalistes des sociétés ferroviaires. Pour cette bourgeoisie, l'union a comme avantage majeur d'élargir le marché économique. Les profits découleront du renversement des barrières et de l'ouverture d'un marché beaucoup plus grand pour toutes les entreprises capitalistes. Le chemin de fer constitue l'épine dorsale de la Confédération.

"De fait, les nouvelles structures politiques étaient conçues en fonction des intérêts économiques et politiques des groupes sociaux dominants tant dans les colonies que dans la métropole impériale"<sup>1</sup>.

De prime abord, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la Confédération est un nouveau pacte au profit de la haute bourgeoisie nationale. Elle profite essentiellement aux élites locales, régionales et nationales. Comme le souligne Alfred Dubuc:

---

1. RYERSON, Stanley Bréhaut, *Capitalisme et Confédération*, Parti Pris, 1978, p. 262.

"La Confédération fut essentiellement une opération de finances publiques ayant pour but de mettre à la disposition des agents reconnus responsables de l'investissement les ressources nécessaires au développement économique du pays. Elle reposait sur un projet fondamental de développement économique"<sup>1</sup>.

La Confédération est une nouvelle structure étatique, fondée sur des bases économiques, destinée à mieux servir les intérêts de la classe capitaliste montante. Elle est le reflet des valeurs et des intérêts du capitalisme du XIX<sup>e</sup> siècle. La constitution de 1867 est liée au sort du système capitaliste.

Ryerson distingue clairement deux facteurs qui ont amené la nouvelle constitution de 1867, ce sont:

- 1 — l'essor du capitalisme industriel, qui se trouve à l'origine des efforts visant à unifier et à développer le marché interne par le regroupement des provinces coloniales en un seul état dont le domaine allait s'étendre d'un bout à l'autre du continent.
- 2 — l'existence, côte à côte, de deux collectivités nationales distinctes, l'une de langue française, l'autre de langue anglaise. Les deux sociétés partageaient, dans une certaine mesure, un passé commun fait de la dure expérience de la colonisation, de la résistance aux visées américaines, de la lutte contre les mêmes oppresseurs pour obtenir les libertés démocratiques et l'autonomie politique.

Pour diverses raisons, le projet de confédération obtint l'adhésion de l'élite commerçante, de la majeure partie du haut clergé et d'un important secteur de la population.

"La réalité historique du pacte se dégage donc, non pas de quelque document juridique ou politique, mais du fait que la création de l'état canadien fut l'œuvre commune de la bourgeoisie canadienne-anglaise dominante, de ses subordonnés canadiens-français et de l'Église"<sup>2</sup>.

1. *Ibid.*

2. RYERSON, *op. cit.*, p. 287.

Pour la bourgeoisie, il est compréhensible de savoir pourquoi elle a appuyé le projet confédératif; pour elle, c'est un potentiel économique énorme à découvrir et à exploiter. Pour les capitalistes, le capital n'a pas de nationalité, il est universel et sert de passeport.

"La conclusion de tout cela, c'est que, d'une part, on laisse entendre à la nation canadienne-française qu'elle adhère à une association fondée sur le principe de l'égalité, alors que d'autre part on lui prescrit des structures politiques qui ne correspondent pas à de telles relations. Le fédéralisme que l'on a tant chanté n'est pas celui qui correspond à un état binational, mais bien autre chose. L'illusion d'optique peut persister, mais la réalité est différente"<sup>1</sup>.

Pour résumer le tout, nous pouvons dire que la Confédération a été possible grâce, en partie, à une alliance de classes entre canadiens-anglais et canadiens-français. Elle est née avec l'industrialisation et a surtout profité à la haute bourgeoisie dominante.

Nous pouvons aussi dire que la Confédération s'est développée de pair avec le capitalisme. Nous vivons présentement une grande période de concentration industrielle tout comme l'état fédéral centralise de plus en plus.

## II — LE PATRONAT QUÉBÉCOIS

### Composantes:

Face à l'ampleur grandissante du pouvoir pris par le mouvement ouvrier au Québec, à la complexité de plus en plus évidente de l'état provincial et à la menace d'un déséquilibre des puissances, le patronat s'est donc doté à son tour d'une organisation regroupant tous les hommes d'affaires sous une même bannière. D'ailleurs, au sujet de la mobilisation patronale, Pierre Fournier dit:

"Les associations patronales sont une composante du pouvoir financier à trois titres principaux: elles sont des voies officielles d'accès auprès des organismes décisionnels du gouvernement: elles constituent un vaste réservoir commun de ressources et un organe de relations publiques

1. RYERSON, *op. cit.*, p. 289.

et de propagande: enfin, elles renforcent l'unité du monde des affaires en s'en faisant le porte-parole auprès du gouvernement et des autres groupes sociaux"<sup>1</sup>.

Nous pouvons donc dire que le patronat a procédé à un regroupement des forces disparates en vue d'accorder plus de poids à ses revendications. C'est, si l'on peut dire, une nouvelle forme de syndicalisme.

Les principales associations patronales du Québec fonctionnent de deux façons, qui sont:

A — regroupement des sociétés,

B — regroupement des dirigeants d'entreprises, c'est-à-dire des individus.

Dans le regroupement des sociétés, nous retrouvons le Board of Trade, l'Association des manufacturiers canadiens (division du Québec), et les différentes associations professionnelles. Dans le regroupement des dirigeants d'entreprises, nous retrouvons les chambres de commerce, le centre des dirigeants d'entreprises et le Conseil général de l'industrie.

Regardons maintenant plus en détail, les différentes composantes du patronat québécois:

### **Association des manufacturiers canadiens:**

L'AMC comptait en 1972, dans tout le Canada, 8300 sociétés membres, représentant 75% de toute la production manufacturière. La division du Québec compte huit bureaux régionaux et 1800 entreprises en sont membres. Cette association patronale est très homogène puisqu'elle ne représente seulement que les manufacturiers.

L'association identifie ses intérêts et ses objectifs à ceux du public. Elle se définit comme étant apolitique malgré le fait qu'elle présente des mémoires sur la question linguistique, les relations ouvrières, les problèmes sociaux et autres. Elle ne prend pas position sur le plan politique néanmoins elle exprime son opinion sur les

---

1. FOURNIER, Pierre, *Le patronat québécois au pouvoir: 1970-1976*, Éditions HMH, 1979, p. 65.

sujets locaux, provinciaux ou fédéraux concernant l'industrie manufacturière.

### **Chambre de commerce:**

Cette association exerce son activité à trois niveaux: canadien, provincial et local. La Chambre de commerce du Québec constitue une fédération de 235 chambres locales et regroupe 30,000 personnes à 90% de profession libérale sans compter 2000 entreprises membres. Cette association est la plus hétérogène de toutes. La protection du fait français est sa seule raison d'être. Elle est la seule association à entretenir des relations aussi officielles avec le gouvernement du Québec. Elle s'occupe aussi beaucoup de l'éducation de l'économie.

### **Montreal Board of Trade:**

Cette association est le pendant canadien-anglais de la Chambre de commerce. Contrairement à celle-ci, cependant, tous ses membres sont des entreprises. Elle représente environ 3000 établissements commerciaux de la région de Montréal. Elle participe à de nombreux débats politiques au niveau gouvernemental.

### **Centre des dirigeants d'entreprises:**

Composée d'environ 1000 membres représentant approximativement 400 entreprises, cette association recrute principalement des gens de la petite et moyenne entreprise et sont à 90% francophones. Le CDE n'est pas une fédération, ses huit bureaux régionaux relèvent du bureau de Montréal. Ses objectifs principaux sont sociaux et idéologiques. Elle s'occupe de relations ouvrières, de développement régional et de la question linguistique. C'est l'association patronale la plus avant-gardiste du Québec.

### **Conseil du patronat du Québec:**

C'est une fédération d'employeurs regroupant les associations patronales, à l'exception de la Chambre de commerce. Elle compte 150 associations membres représentant les employeurs de plus de 80% de la main-d'œuvre québécoise. C'est l'interlocuteur des hom-

mes d'affaires auprès du gouvernement et de la population du Québec. Plus de 90% des activités du Conseil se déroulent sur la scène québécoise. Le Conseil défend énergiquement le fédéralisme et la libre entreprise.

### **Idéologie:**

Le profit, la croissance de l'économie, la paix sociale, un climat favorable aux affaires, une stabilité politique; autant de termes pour définir en gros l'idéologie patronale. Il a donc une idéologie plutôt conservatrice, il refuse la remise en question du système et favorise le statu quo. Il accepte les changements sociaux et autres, à condition que ce soit lui qui les prévoit. Il est un agent de changement dans la mesure où ce même changement favorise ses intérêts.

Pour le patronat, le gouvernement doit être fort, stable et favorable à leur cause. Il ne doit pas avoir peur de s'ingérer dans les affaires syndicales, et au besoin, les mâter. Le patronat appuie un parti dans la mesure où il peut influencer les décisions de ce parti. Il va sans dire qu'il n'aime pas le Parti québécois car il ne peut pas contrôler le parti via les contributions à la caisse électorale.

### **Structure du patronat:**

Après avoir vu les composantes et l'idéologie du patronat, il serait intéressant de connaître la structure du patronat sur la scène québécoise ainsi que les liens d'interdépendance entre les différentes associations patronales et le gouvernement québécois.

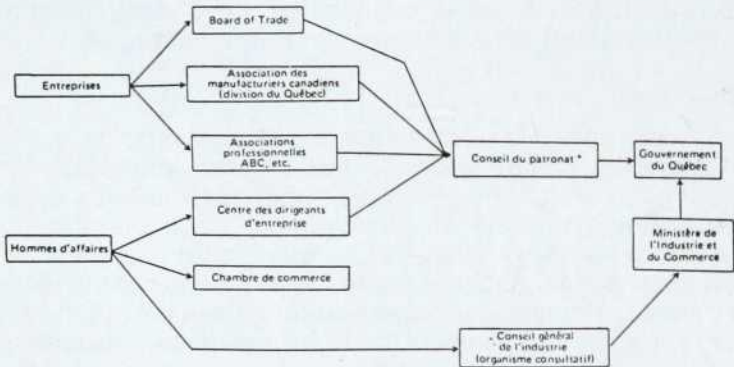
Il est à noter que cet organigramme provient de la recherche de Pierre Fournier sur le patronat québécois. Selon un sondage effectué, dans le cadre de sa recherche, l'association patronale qui est la plus efficace dans ses rapports avec le gouvernement est sans contredit le Conseil du patronat.

### **Position constitutionnelle:**

Il va sans dire que le patronat est fédéraliste et anti-séparatiste. Face à la montée croissante d'une vague de changement, le patronat préfère de beaucoup donner son

Diagramme 4

Associations patronales du Québec:  
réseau des relations officielles



\* Le Conseil du patronat est membre de plusieurs organismes consultatifs du gouvernement du Québec dont le plus important est le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

appui à une forme de fédéralisme renouvelé ou rajeuni plutôt qu'une souveraineté-association. Pour eux, le projet du PQ, c'est de l'indépendance, de la séparation, de la division. Le patronat se dit que, face à la maladie, il vaut mieux celle du moindre mal.

Durant la campagne référendaire, le patronat crie à grand renfort de publicité dans les journaux, le slogan suivant: La souveraineté-association, à quel prix?

### III — POSITION FACE AU LIVRE BLANC

Suite à la publication du Livre blanc sur la souveraineté-association par le gouvernement québécois, les commentaires du patronat n'ont pas tardé à venir. Leur position est claire, concise et précise; la réponse est non.

Pour le patronat, le Livre blanc est indigne d'un gouvernement démocratique. Leur projet d'indépendance est irréaliste, le gouvernement fait preuve de dogmatisme et d'intolérance. Le Livre blanc se fonde sur de pures hypothèses et dire OUI au référendum, c'est s'engager dans une aventure aveugle. Plutôt que le projet du PQ, le

patronat suggère une nouvelle association fédérale basée sur:

- 1 — un meilleur équilibre des pouvoirs fédéral-provinciaux par l'octroi aux provinces des pouvoirs résiduels et d'un meilleur encadrement par les provinces du pouvoir déclaratoire du gouvernement central
- 2 — la participation institutionnelle des provinces au processus de définition de "l'intérêt national", notamment en matière de politiques monétaires, tarifaires et fiscales
- 3 — une décentralisation des fonctions administratives, en particulier par l'exercice d'un droit d'option des provinces à l'endroit des compétences exclusivement fédérales, sauf dans le cas de la monnaie, de la défense nationale, de la politique extérieure et des postes.

Pour le patronat, la réorganisation de l'association fédérale canadienne serait beaucoup plus profitable pour les citoyens que l'indépendance préconisée par le Parti québécois.

Suite au dévoilement de la question référendaire, le patronat déclare que le référendum réglera peu de choses mais contribuera, par contre, à diviser les Québécois entre eux.

Les risques de la souveraineté-association sont trop grands, ses inconvénients plus importants que ses avantages déclare la Chambre de commerce. Il va sans dire que la courbe de rentabilité des entreprises suit directement le climat politique.

Suite à la position du Conseil du patronat sur le Livre blanc, certaines entreprises telles que l'Hydro-Québec, les sociétés du Mouvement Desjardins et l'Association des hôpitaux se sont dissociées du Conseil afin de demeurer neutre dans le débat politique.

Pour le patronat, il est évident que changer l'organisation politique et maintenir l'espace économique sont deux objectifs contradictoires. Pour continuer

sur la même lancée, le patronat déclare que l'union monétaire proposée par Québec conduirait à l'impasse.

Les panneaux publicitaires sont bien révélateurs de la pensée du patronat québécois. En effet, les slogans disent:

Le Canada, j'y suis j'y reste      pour ma liberté  
pour ma sécurité  
pour ma prospérité

Toutefois, il est intéressant de constater que la position du patronat n'est pas entièrement homogène. En effet, deux organismes patronaux se sont déclarés en faveur du Livre blanc; il s'agit du Conseil des gens d'affaires et de la Chambre de commerce du district de Granby. Pour ces deux organismes, un OUI au référendum aurait beaucoup plus de poids pour négocier qu'un NON. Il faut dire, par contre, que ces deux organismes constituent une très faible proportion des hommes d'affaires du Québec.

Récemment, un journaliste reprochait au Conseil du patronat de ne pas représenter adéquatement le Québec. Le journaliste se base sur les faits suivants pour affirmer ses dires:

Les entreprises, qui embauchent 200 employés et plus, comptent pour 70% des membres du CPQ. Leur proportion au Québec est de 5.5% du total des entreprises. Celles qui comptent plus de 500 employés représentent 1.5% de la population totale des entreprises québécoises alors qu'elles constituent 50% du membership du CPQ.

Ce qui amène le journaliste à conclure que le financement du CPQ est essentiellement assuré par les grandes entreprises, surtout étrangères.

Il aurait été intéressant de parler de la mainmise étrangère sur l'économie canadienne et, par le fait même, sur l'économie québécoise. Ces faits nous auraient sans doute confirmé l'hypothèse qui veut que le monde des affaires est essentiellement un monde étranger, composé en majeure partie d'Américains.

#### IV — POSITION FACE AU LIVRE BEIGE

Le Livre beige, portant sur une nouvelle entente fédérale-provinciales, du Parti libéral du Québec a généralement été bien accueilli par les milieux financiers du Québec. Il fallait d'ailleurs s'en attendre puisque le patronat avait déjà dit qu'il préférerait un fédéralisme renouvelé à une souveraineté-association.

Bien que le patronat ait été très avare de commentaires sur le Livre beige de M. Ryan, il s'est tout de même déclaré en accord avec les principes généraux. Par stratégie référendaire, le patronat préfère ne pas discuter du Livre beige afin de ne pas donner des armes aux indépendantistes.

On se charge en premier lieu de défaire le OUI et le Parti québécois au référendum pour discuter, par la suite, du Livre beige de M. Ryan. C'est donc pour le moment, la mobilisation patronale pour la lutte contre le OUI.

L'ex-président du Conseil du patronat, M. Pierre Desmarais II, s'est déjà dit d'accord avec le projet d'un fédéralisme rajeuni. Pour lui, le fédéralisme est la meilleure formule pour assurer l'avenir des francophones. C'est une formule souple, ajustable, qui permet de conjuguer les forces et d'unir les hommes. Il a toutefois admis que le système a mieux servi, jusqu'ici, les intérêts des anglophones que ceux des francophones.

"Ce n'est sûrement pas du côté de l'oligarchie financière que les partisans de l'indépendance peuvent s'attendre à trouver encouragement ou renfort. On doit plutôt constater que les élites économiques tant anglophones que francophones sont les défenseurs les plus ardents d'un continentalisme de grand capital"<sup>1</sup>.

Pour le patronat, un OUI au référendum constitue l'ébranlement des fondations de toute la nation canadienne. Le NON, au contraire, est une protection, une garantie de survie des intérêts en place.

1. RYERSON, Stanley Bréhaut, Mutations potentielles des rapports de force Canada/Québec, in *La modernisation politique du Québec*, Éditions du Boréal Express, 1976, p. 70.

## V — ANALYSE DU COMPORTEMENT

Après avoir vu dans les deux chapitres précédents la position du patronat face aux deux projets constitutionnels, il serait intéressant d'analyser le comportement des milieux d'affaires. Au Québec et en Ontario, la question du séparatisme les a toujours préoccupés.

"À partir des années soixante et jusqu'au début des années soixante-dix, les milieux d'affaires ont dépensé beaucoup d'efforts pour empêcher le Québec de se séparer du Canada. Comme on l'a vu, 99,3% des hommes d'affaires interrogés se sont dits opposés au séparatisme"<sup>1</sup>.

Suite à cela, Pierre Fournier dit que ce sont les gestionnaires anglo-saxons du Québec et de l'Ontario qui sont les plus farouches adversaires du séparatisme québécois.

Par contre, la question du séparatisme n'inquiète pas du tout les investisseurs américains, japonais et autres. Leur confiance est toujours aussi grande en l'avenir du Québec et du Canada. Pour eux, un Livre blanc fédéral sur la taxation est beaucoup plus menaçant qu'une vague hypothèse d'indépendance.

L'opposition patronale au séparatisme remonte aux années soixante avec le FLQ (Front de libération du Québec) et le RIN (Rassemblement pour l'indépendance nationale). Leur opposition devint plus virulente avec la création du Parti québécois. La grande offensive antiséparatiste des hommes d'affaires se déclencha après que M. René Lévesque eût annoncé son option séparatiste en septembre 1967.

Pour contrer la menace grandissante du séparatisme, les milieux d'affaires créèrent une fausse fuite des capitaux pour alarmer l'opinion générale. L'exode des sièges sociaux avait débuté bien avant la menace du séparatisme.

Même Claude Ryan, éditorialiste au Devoir, demeure sceptique devant le climat de panique créé par les cercles financiers:

---

1. FOURNIER, *op. cit.*, p. 173.

"Les événements d'hier nous invitent à réfléchir sur certains éléments du climat de panique qui a paru se propager récemment dans les milieux financiers... Il semble, aux yeux de plusieurs observateurs, que la crise ait été grossie comme à plaisir par plusieurs individus plus affamés de profits que soucieux du bien public"<sup>1</sup>.

Il est à noter que ce même editorialiste est aujourd'hui chef du Parti libéral provincial. Le journalisme mène partout à condition qu'on y sorte.

Jean Lesage, dans une de ses citations, résume très bien le climat de panique. Il disait que le seul mot indépendance éloigne les capitaux du Québec. Pour les milieux d'affaires, l'indépendance ou la séparation mènera le Québec à la stagnation économique. La Chambre de commerce du Québec a publié un essai intitulé *Québec: le coût de l'indépendance* dans lequel on pouvait lire:

"La souveraineté-association et l'indépendance sont des idéaux abstraits sur le plan économique et leurs objectifs ne résistent pas à une analyse sérieuse. Ces deux options entraîneraient la société québécoise dans la stagnation et la régression pour plusieurs années sinon plusieurs générations"<sup>2</sup>.

Fournier, à l'aide de son sondage, révèle que 87,2% des hommes d'affaires estiment que le Parti libéral est le parti politique provincial le plus favorable au monde des affaires. Par contre, le Parti québécois ne récolte aucun pourcentage.

En 1980, période pré-référendaire, le patronat se livre à de virulentes attaques contre le projet du Parti québécois. Huit études démontrent l'impossibilité de la souveraineté-association; on retrouve notamment:

- l'union monétaire conduirait à l'impasse
- le Québec ne pourrait s'approvisionner en énergie
- le PQ ignore les vrais intérêts des fermiers
- la sortie du Québec du Canada.

1. Claude Ryan, Un frein à la panique, éditorial, Le Devoir, 3 novembre 1967.

2. Chambre de commerce de la province de Québec, *Québec: le coût de l'indépendance*, Montréal, 1969.

En regardant attentivement la structure du patronat dans l'organigramme donné plus haut, on se rend compte que la plus importante association patronale semble être le Conseil du patronat. D'ailleurs, cette même association est désignée par les hommes d'affaires comme étant la plus efficace dans ses rapports avec le gouvernement. Aussi un journaliste déclarait, plus haut, que le Conseil du patronat est financé en majeure partie par les entreprises étrangères.

Arnaud Sales dit que les Canadiens-Français sont surtout concentrés dans les PME (petite et moyenne entreprise). Il dit aussi que les Canadiens-Français sont sous-représentés dans la grande entreprise.

Or, le Conseil des gens d'affaires qui comprend environ 900 membres, la plupart propriétaires de PME, sont favorables à la souveraineté-association.

Pouvons-nous dire par le fait même que le patronat est divisé sur la question nationale? Malgré une apparence de comportement homogène, nous croyons que le patronat est fortement divisé, ne serait-ce que sur le plan linguistique entre francophones et anglophones. Pour s'en rendre compte, nous n'avons qu'à regarder les scissions dans les différents organismes patronaux: l'Hydro, les sociétés du Mouvement Desjardins, l'Association des hôpitaux qui quittent le Conseil du patronat. La Chambre de commerce de Granby qui, à l'instar de la Chambre de commerce provinciale, se déclare favorable à la souveraineté-association.

Par contre, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a réalisé un sondage auprès de ses membres québécois. Il ressort de ce sondage que les 2/3 des dirigeants de PME seraient du côté du NON. Il est à noter que ce sondage a un taux de réponse de 44,4% sur 7,200 membres au Québec. Il y a aussi 9,1% des répondants qui se déclarent indécis. Avec ses 7,200 membres, la Fédération est la plus importante organisation de PME dans la province de Québec.

La difficulté pour un travail comme celui-ci, c'est qu'il y a pratiquement autant d'associations patronales

qu'il y a de patrons. Il est très difficile de mesurer une position homogène dans un cas comme celui-là.

Afin de montrer les différences de comportement entre les anglophones et les francophones, nous regarderons un tableau de Fournier sur la position patronale face à différents problèmes.

TABLEAU 2

Répartition des réponses des hommes d'affaires du Québec sur le problème le plus important auquel doit faire face le monde des affaires à l'heure actuelle  
(Question IIIA: "Quel est le problème le plus important auquel doit faire face le monde des affaires à l'heure actuelle?")

|   | Tous les répondants | Réponses en pourcentages* |                              |                               |                                    |                                     |
|---|---------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
|   |                     | Tous les répondants       | Répondants canadiens-anglais | Répondants canadiens-français | Répondants de la grande entreprise | Répondants de la moyenne entreprise |
| Les problèmes sociaux et ouvriers                 | 43                  | 29,8                      | 34,0                         | 22,0                          | 27,3                               | 40,7                                |
| La question linguistique                          | 13                  | 9,0                       | 11,7                         | 4,0                           | 6,8                                | 18,5                                |
| Le séparatisme                                    | 6                   | 4,2                       | 4,3                          | 4,0                           | 4,3                                | 3,7                                 |
| Le chômage et l'inflation                         | 47                  | 32,6                      | 28,7                         | 40,0                          | 35,9                               | 18,5                                |
| La faiblesse de la structure économique du Québec | 35                  | 24,3                      | 21,3                         | 30,0                          | 25,6                               | 18,5                                |
| Autre/N'ont pas répondu                           | 6<br>150**          | —                         | —                            | —                             | —                                  | —                                   |

\* Les chiffres ne tiennent pas compte des 4% qui ont choisi la catégorie "autre" ou qui n'ont pas répondu à la question.

\*\* N = 150 et non 143 parce que certains répondants ont donné des réponses multiples.

## CONCLUSION

Le patronat québécois dira NON à la question référendaire pour de multiples raisons qui sont beaucoup plus socio-économiques que politiques. Son attitude est compréhensible puisqu'il est un des pères de la Confédération.

Son NON constitue la simple préservation de ses intérêts, c'est-à-dire son marché économique potentiel. L'indépendance aurait pour conséquence de le priver

d'un immense territoire économique et d'une réserve abondante de matières premières à bon marché.

Le patronat, soucieux de conserver son image d'apolitisme, ne fera pas partie du comité parapluie du NON. Il préfère conserver sa liberté d'action et de manœuvre. Durant la campagne pré-référendaire, il fera connaître différentes études sur les méfaits de l'indépendance.

Jean-Claude Leclerc, dans un éditorial au *Devoir*, résume bien certains événements qui vont suivre:

"La politique n'est pas affaire de conscience mais d'intérêts et de rapport de forces. (...) Ce n'est pas la conscience qui va aiguillonner les partisans du NON et les inciter à entreprendre vigoureusement des changements constitutionnels, mais leurs intérêts. Or, nombre des forces sociales et économiques qui appuient le Parti libéral dans la campagne référendaire qui s'ouvre sont bien davantage portées au conservatisme qu'aux mutations d'envergure. Ces forces étaient prêtes à suivre Claude Ryan pour défaire René Lévesque; une fois l'objectif atteint, elles ne se feraient pas scrupule de ralentir ou d'altérer substantiellement les prétentions réformistes du nouveau chef libéral"<sup>1</sup>.

Son éditorial résume bien l'attitude patronale lors du référendum qui se déroule maintenant. Kevin Drummond dénonçait dernièrement la mainmise patronale sur le Parti libéral du Québec.

On sait qu'une minorité linguistique pour survivre dans une région doit absolument détenir d'importants leviers économiques. Dans le cas de la minorité anglophone du Québec, elle détient la majeure partie de l'économie du Québec. Sa non-intégration au Québec est facilement explicable. Se sentant menacée, elle réagit donc avec toute la force de ses tentacules.

Nous sommes d'avis que le patronat, malgré une forte apparence de comportement homogène, est sensiblement divisé sur la question nationale au Québec. Même les hommes d'affaires sont divisés entre eux.

1. Jean-Claude Leclerc, *Après la deuxième période*, éditorial, *Le Devoir*, samedi, 22 mars 1979.

Face à l'inquiétude des milieux financiers, le ministère de l'Expansion économique et régionale (MEER) a réalisé une étude qui démontre clairement que le climat politique influence peu les investissements. Suite à un sondage du CPQ, 84% des hommes d'affaires qualifient la situation économique actuelle au Québec de passable ou bonne. La confiance est à la hausse et les perspectives s'améliorent nettement avec la courbe de rentabilité.

Pour résumer le tout, nous pouvons dire que la Confédération de 1867 fut le résultat d'un équilibre des forces entre les fractions de la bourgeoisie. Elle fut essentiellement à l'avantage de la haute bourgeoisie anglaise. La Confédération s'est développée au fil des ans avec le même rythme que celui du capitalisme.

Depuis ce temps, face à la montée croissante d'une vague de changements constitutionnels, le patronat a décidé de promouvoir l'idée d'une nouvelle entente fédérale-provinciales. Ainsi, ses opposants ne peuvent l'accuser d'être un agent du statu quo.

En somme, pour préserver sa sécurité (linguistique), sa liberté (sociale) et sa prospérité (économique), le patronat préfère demeurer canadien plutôt que de devenir québécois. Son intégration à la scène québécoise a toujours été partielle. Pour le patronat, le Canada j'y suis j'y reste.

#### BIBLIOGRAPHIE

- BOURQUE, Gilles, *Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840*, Éditions Parti Pris, Ottawa, 1970.
- FOURNIER, Pierre, *Le capitalisme au Québec*, Éditions coopératives Albert St-Martin, Montréal, 1978.
- FOURNIER, Pierre, *Le patronat québécois au pouvoir: 1970-1976, Cahiers du Québec*, Éditions Hurtubise HMH, Montréal, 1970.
- ORBAN, Edmond, *La modernisation politique au Québec*, Éditions du Boréal Express, Québec, 1976.
- RYERSON, Stanley Bréhaut, *Capitalisme et confédération*, Éditions Parti Pris, Montréal, 1978.

SALES, Arnaud, *La bourgeoisie industrielle au Québec*, Presses de l'Université de Montréal (PUM), Montréal, 1979.

**Journaux:**

Dossier de presse sur le patronat et la question nationale au Québec.

Dossier de presse sur le patronat et le gouvernement fédéral à Ottawa.

*Le Devoir, La Presse, La Tribune.*



# LE LIVRE BEIGE ET LE POUVOIR D'URGENCE

*par Me Guy Bertrand* <sup>1</sup>

---

1. M. Guy Bertrand est avocat, à Québec. Il a participé à un colloque, à l'Université Laval, en mars 1980. Son commentaire est fort pertinent et de grande actualité.

Le Parti libéral du Québec vient de se doter d'un projet de fédéralisme, basé essentiellement sur les propositions du LIVRE BEIGE. De nombreuses personnalités québécoises ont déjà critiqué certaines positions constitutionnelles de ce document, notamment en ce qui a trait à la question des *droits linguistiques*, au fonctionnement du *Conseil Fédéral* ou, plus grave encore, au reniement évident des revendications québécoises traditionnelles sur l'égalité des deux (2) peuples fondateurs. Le politicologue LÉON DION, membre de la *Commission sur le Bilinguisme et Biculturalisme* et de la *Commission sur l'Unité Canadienne*, constitue certes la figure de proue de cette contestation et il n'a pas hésité à déclarer que le LIVRE BEIGE constitue une brutale et inacceptable rupture avec notre histoire jusqu'à aujourd'hui.

Cependant, il nous semble qu'une recommandation fondamentale du LIVRE BEIGE a été oubliée bien qu'elle soit tout à fait inacceptable pour les Québécois. Il s'agit de la reconnaissance formelle du pouvoir d'urgence en faveur du gouvernement fédéral lui permettant d'intervenir par la force militaire, si nécessaire, pour protéger *l'intégrité ou la sécurité du Canada ou d'une province*.

La recommandation 12 (5) du LIVRE BEIGE se lit comme suit:

*"La constitution accordera au parlement fédéral un pouvoir exceptionnel d'urgence lui permettant d'agir lorsque, à cause de circonstances exceptionnelles, l'intégrité ou la sécurité de l'État Canadien ou d'une province sera menacée."*

Cette recommandation, qui semble anodine et de peu de conséquence pour la plupart, nous apparaît au contraire comme la plus anti-québécoise de ce fédéralisme renouvelé, car elle pourrait éventuellement servir à contrer tous les efforts des groupes ou mouvements nationaux et partis politiques prônant l'indépendance ou la souveraineté du Québec avec ou sans association économique avec le Canada et cela en légalisant le recours à l'armée.

Bien plus, cette recommandation, dans sa formulation actuelle, recèle un déséquilibre évident entre les

deux (2) ordres de gouvernement, fédéral et provincial, en ce qu'elle autorise des interventions fédérales pour toutes circonstances exceptionnelles, qu'elles soient d'ordre *économique* (crise de l'alimentation, crise d'énergie, inflation) ou *politique* (un parti communiste ou sécessionniste au pouvoir dans une province, gouvernement minoritaire incapable de gouverner dans une province).

### 1. La situation actuelle

Dans la constitution canadienne actuelle, le gouvernement fédéral est investi d'un pouvoir d'urgence qui origine d'une curieuse interprétation de l'alinéa introductif de l'article 91 de L'A.A.N.B., lequel énonce:

"Il sera loisible à la Reine, sur l'avis et du consentement du sénat et de la chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent acte exclusivement assigné aux législatures des provinces:"

Ce pouvoir d'urgence a d'ailleurs permis au gouvernement fédéral d'adopter la tristement célèbre *Loi sur les mesures de guerre*, appliquée en temps de paix en octobre 1970, par M. Pierre-Elliott Trudeau afin de justifier l'inutile intervention de l'armée au Québec pour contrer le F.L.Q.

*Cette Loi sur les mesures de guerre* donne au gouverneur général en conseil des pouvoirs extraordinaires. Ainsi il peut, par simple proclamation d'un *état de guerre, d'insurrection réelle ou même seulement appréhendée*, adopter toutes mesures concernant: (Article 4 de la *Loi sur les mesures de guerre*)

- a) La censure, le contrôle et la suppression de publications, écrits, cartes, plans, photographies, communications et moyens de communications;
- b) L'arrestation, la détention, l'exclusion et l'expulsion;
- c) Le contrôle des havres, ports et eaux territoriales du Canada et des mouvements des navires;
- d) Les transports par terre, par air ou par eaux et le contrôle du transport des personnes et des choses;
- e) Le commerce, l'exportation, l'importation, la production et la fabrication;

- f) La prise de possession, le contrôle, la confiscation et la disposition de biens et de leur usage.

D'ailleurs, n'avons-nous pas vécu de façon dramatique les effets de cette Loi en 1970? Qu'on se rappelle la présence de l'armée dans les rues des principales villes du Québec; le contrôle de l'information qui fut exercé alors; qu'on se rappelle surtout les centaines d'arrestations brutales et des milliers de perquisitions sans mandat et pour aucun motif contre des Québécois à qui on a refusé l'exercice des droits les plus fondamentaux.

Personnellement, j'ai vécu cette tragique page de notre histoire à titre d'avocat représentant des dizaines de personnes et je ne veux plus revoir au Québec la présence de l'armée canadienne qui a traumatisé tout le peuple québécois.

Même si le droit du peuple québécois à disposer de lui-même n'est pas reconnu dans la constitution canadienne, il semble douteux que le pouvoir d'urgence puisse de façon formelle, être utilisé pour empêcher la tenue démocratique d'un référendum portant sur l'accès du Québec à la souveraineté politique. Ainsi l'intervention de l'armée pour éliminer des partis politiques démocratiques prônant cette option serait inacceptable et contraire à notre tradition juridique de respect des droits fondamentaux tels que: la liberté de parole, la liberté de presse, la liberté de réunion et d'association que nos tribunaux ont forgés petit à petit, droits fondamentaux qui ont été repris dans la *Déclaration canadienne des droits* de même que dans la *Charte des droits et liberté de la personne*.

Au surplus, le Canada serait certes mal venu d'utiliser la force pour contrer l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple québécois ayant accepté les grands principes élaborés dans la *Charte de l'ONU* et dans la *Déclaration universelle des droits* et surtout, ayant voté en faveur du droit à l'autodétermination des peuples dans LA RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS-UNIES SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (1960) qui énonce, entre autres:

## — L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

consciente de ce que les peuples du monde se sont, dans la Charte des Nations Unies, déclarés résolus à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux, de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

*consciente de la nécessité de créer des conditions de stabilité et de bien-être et des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect des principes de l'égalité de droits et de la libre détermination de tous les peuples, et d'assurer le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,*

reconnaissant le *désir passionné de liberté* de tous les peuples dépendants et le rôle décisif de ces peuples dans leur accession à l'indépendance,...

*se félicitant* de ce qu'un *grand nombre de territoires* dépendants ont accédé à la liberté et à l'indépendance au cours des dernières années, et reconnaissant les tendances toujours plus fortes vers la liberté qui se manifestent dans les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance,

*convaincue que tous les peuples ont un droit inaliénable à la pleine liberté à l'exercice de leur souveraineté et à l'intégrité de leur territoire national,...*

## — DÉCLARE CE QUI SUIT:

Tous les peuples ont le droit de libre détermination; en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel.

Le manque de préparation dans les domaines politiques, économiques ou sociaux ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance.

Il sera mis fin à toute action armée et à toute mesure de répression, de quelque sorte qu'elles soient dirigées contre les peuples dépendants, pour permettre à ces peuples d'exercer pacifiquement et librement le droit à l'indépendance complète et l'intégrité de leur territoire national sera respecté...

Donc, l'absence d'un pouvoiri d'urgence formellement inscrit dans la constitution actuelle permet aux tribunaux d'être les gardiens de la légalité de l'exercice

du pouvoir d'urgence et constitue ainsi un rempart contre l'arbitraire. Quant au droit à l'autodétermination des peuples, il ne fait aucun doute qu'il conserve, pour le Canada, toute sa force.

## 2. Le LIVRE BEIGE

Le LIVRE BEIGE du Parti libéral du Québec modifie dangereusement la situation actuelle car, pour la première fois, on reconnaîtrait dans la constitution canadienne, d'une façon non équivoque, l'existence d'un pouvoir d'urgence en faveur du gouvernement fédéral. Par sa recommandation 12 (5) du LIVRE BEIGE, le Parti libéral du Québec légalise de façon formelle l'intervention de l'armée pour toute atteinte, même démocratique, à la sécurité et l'intégrité du territoire canadien ou d'une province.

Cette prétendue "*civilisation*" du pouvoir d'urgence constitue une atteinte grave au droit fondamental du Québec d'accéder à la souveraineté. Cette recommandation, si elle est maintenue, a pour effet de *rendre hors la loi tout parti politique* qui prône un réaménagement de la géographie politique canadienne et vise, actuellement, le Parti québécois et le Parti acadien.

En effet, le Parti québécois, dans sa recherche de la souveraineté pour le Québec constitue une menace constante à l'intégrité de l'État canadien tandis que le Parti acadien qui prône la fondation d'une nouvelle province canadienne au sein même du Nouveau-Brunswick, constitue une menace constante à l'intégrité de cette province.

L'adoption de cette recommandation, telle que formulée, a comme conséquences de saper la protection du pouvoir judiciaire et l'appui moral que constituait l'adhésion du Canada aux grands principes de droit international. En effet, l'adoption de cette recommandation, *librement et volontairement acceptée*, constituerait rien de moins qu'une renonciation explicite du peuple québécois au droit sacré de disposer de lui-même.

### Les contraintes à l'exercice du pouvoir d'urgence

Mais, le LIVRE BEIGE limite-t-il l'utilisation du pouvoir d'urgence de façon à protéger ce droit fondamental de libre disposition du peuple québécois? La recommandation 12 (6) énonce en effet:

"L'exercice du pouvoir d'urgence sera soumis aux contraintes suivantes:

- a) la proclamation d'urgence devra émaner de l'Exécutif Fédéral et préciser les causes de l'urgence et la durée de la proclamation;
- b) la proclamation deviendra inopérante quinze (15) jours après son émission à moins que la Chambre des Communes ne l'ait approuvée et que le *Conseil Fédéral ne l'ait ratifiée par une majorité des deux tiers*;
- c) la proclamation sera inopérante un an après son émission à moins qu'elle n'ait été renouvelée par la même procédure;
- d) en cas d'urgence limitée au territoire d'une province et *n'ayant pas d'impact sur l'intégrité de l'État Canadien dans son ensemble*, la proclamation devra être approuvée par la législature de cette province;
- e) les droits fondamentaux enchâssés dans la Charte seront intouchables à moins que leur suspension ne soit expressément prévue par la proclamation;
- f) une proclamation d'urgence ne pourra en aucun cas suspendre certains droits fondamentaux, soit le droit à l'appui et à l'intégrité physique, le droit d'être informé des motifs de son arrestation et de comparaître promptement devant un tribunal compétent, le droit pour tout citoyen canadien de demeurer en territoire canadien.

Mais ces limitations ne seront d'aucune utilité. Le texte démontre clairement que le pouvoir fédéral sera le seul à déterminer ce qu'est l'urgence justifiant l'utilisation de son pouvoir et le seul à décider de la suspension ou non de la plupart des droits fondamentaux.

Il ne reste, en fait, que deux contraintes qui pourraient s'avérer tout à fait inutiles.

*D'une part*, la recommandation 12 (6b) du LIVRE BEIGE démontre que le Conseil fédéral pourra approuver

la décision de la Chambre des Communes de maintenir l'état d'urgence au-delà de 15 jours. Pour que cette décision du Conseil fédéral ne puisse être prise malgré la volonté très nette du Québec à l'effet contraire, il faudrait s'assurer que le Québec compte au sein du Conseil fédéral, trente-trois et un tiers pour cent ( $33\frac{1}{3}\%$ ) des délégués plus un (1). Or la version originale du LIVRE BEIGE suggérait une représentation, pour le Québec, de vingt (20) délégués sur un nombre total de quatre-vingts (80) soit vingt-cinq pour cent (25%).

Suite aux critiques justifiées à l'encontre de cet en-châssement de notre état perpétuel de minoritaires le Parti libéral du Québec, lors de son dernier congrès, a préféré laisser cette question en suspens (nombre de délégués de chacune des provinces au sein du Conseil fédéral). Elle est ouverte à la négociation. Cependant, le Québec devra refuser toute représentation qui lui accorderait moins d'un tiers ( $\frac{1}{3}$ ) plus un (1) de tous les délégués du Conseil fédéral.

*D'autre part*, le veto provincial (12 6d) qu'on a prévu ne peut s'appliquer lorsqu'il s'agit de protéger l'intégrité de l'État canadien dans son ensemble, ce qui signifie, en pratique, que le veto du Québec, même décrété par un gouvernement du Parti québécois, ne saurait empêcher l'application du pouvoir d'urgence par le gouvernement fédéral pour contrer toute action souverainiste de ce parti.

### **La résolution concernant l'autodétermination votée au congrès du P.L.Q.: un vœu pieux**

Le Parti libéral du Québec, à son dernier congrès, a adopté une résolution qui reconnaît aux provinces le droit de modifier leur constitution interne et précise que *le droit d'entrer dans la fédération canadienne comporte celui d'en sortir*, ce qui signifie la reconnaissance du droit pour les Québécois de disposer de leur avenir politique. *Cette résolution*, telle qu'adoptée, *n'a aucune valeur juridique* pour empêcher le pouvoir d'urgence prévu à la recommandation 12 (5).

Pour éviter toute difficulté d'ordre juridique et pour que cette résolution ait son plein effet, il faudrait que le droit à l'autodétermination rencontre les exigences suivantes:

- Qu'il soit formellement inscrit dans un article effectif de la Constitution et non seulement, dans son préambule. Il ne faudrait surtout pas que ce droit ne soit pas inclus dans le document constitutionnel comme semble l'avoir fait le Parti libéral lors de son dernier congrès;
- Que la recommandation 12 (5) indique clairement qu'elle ne pourra s'appliquer pour empêcher la réalisation du droit du peuple québécois de disposer de lui-même ou d'une province de se retirer de la fédération. Ainsi, à titre d'exemple, on pourrait stipuler dans la constitution que l'exercice du droit à l'autodétermination par le peuple québécois ne pourra, en aucune manière, être interprété comme une menace à la sécurité ou à l'intégrité de l'État canadien ou d'une province;
- Que le droit pour une province de se retirer de la fédération ou le droit pour le Québec de disposer de lui-même ne nécessitera aucun amendement à la constitution. Il faudrait donc prévoir, à la recommandation 29 du LIVRE BEIGE, une clause explicite en ce sens.

Cependant, pour plus de certitude, il faudrait même prévoir dans la constitution un mécanisme permettant au Québec de se retirer de la fédération canadienne; par exemple, une déclaration du gouvernement du Québec à la suite d'un référendum en ce sens.

Il faut se rendre à l'évidence qu'en l'absence de dispositions formelles et explicites limitant l'utilisation du pouvoir d'urgence et *reconnaissant de façon positive le droit du peuple québécois à disposer de son avenir politique*, la recommandation 12 (5) du LIVRE BEIGE, telle que formulée a, comme conséquence juridique, de nier ce droit et de justifier l'utilisation de la force armée pour en empêcher l'exercice.

### 3. Conséquences du LIVRE BEIGE

Imaginons quelques hypothèses pour mieux comprendre les conséquences de la recommandation 12 (5) du LIVRE BEIGE sur le pouvoir d'urgence.

### **Illégalité du Parti québécois**

La première serait celle où l'on ne reconnaîtrait d'aucune façon le droit à l'existence du Parti québécois ou de tout autre parti souverainiste. Cette approche, quoique radicale, n'en serait pas pour autant légale de sorte que toute démarche pour faire reconnaître l'existence de tels partis serait vouée à l'échec.

On ne peut penser que le respect de la démocratie au Canada protège le droit des Québécois de se regrouper dans un parti souverainiste. Nous sommes enclins à le croire, bien que l'histoire nous démontre de nombreux cas illustrant la fragilité de cette croyance. Nous ne citerons que: *le sort réservé à la langue française* en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, à peine quelques années après la Confédération de 1867 et cela, en dépit des garanties verbales données aux francophones dans ces provinces;

*La pendaison de Louis Riel*, malgré la recommandation à la clémence des jurés et les protestations de tous les Québécois francophones (on a donné raison à l'Ontario qui réclamait la tête de Riel);

*La conscription imposée aux Québécois francophones* lors de la dernière guerre mondiale (malgré un vote presque unanime chez les francophones québécois (95% contre la conscription), la crise d'octobre en 1970, et de façon plus récente encore, la crise des gens de l'air en 1976 au Québec malgré la Loi sur les langues officielles.

Il est à remarquer que, dans ces deux derniers cas, le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois étaient respectivement dirigés par deux premiers ministres francophones d'allégeance libérale: MM. Pierre-Elliott Trudeau et Robert Bourassa.

Pouvait-on imaginer une conjoncture plus favorable au respect de nos droits?

### **Illégalité d'un référendum sur la souveraineté**

Dans une deuxième hypothèse, on tolérerait l'existence du Parti québécois comme parti d'opposition.

Mais, si à une élection ultérieure, le Parti québécois reprenait le pouvoir et soumettait, de nouveau, à la population du Québec un référendum concernant la souveraineté-association, quelle serait l'attitude du gouvernement fédéral, des partis d'opposition, P.L.Q. ou autres ou de toute personne opposée à l'idée de la souveraineté du Québec?

Il est vraisemblable (surtout lorsqu'on sait avec quel empressement on a porté la Loi 101 et la Loi concernant la Nationalisation d'Asbestos Corporation devant les tribunaux) que toute partie adverse puisse contester la Loi ou la question référendaire devant la Cour Suprême, qui n'aurait d'autre alternative que de la déclarer inconstitutionnelle.

En conséquence, ou bien le gouvernement du Parti québécois se soumet à cette décision et *n'a plus sa raison d'être*, ou bien il y contrevient en persistant dans la tenue du référendum et il s'expose à l'intervention du pouvoir central.

Les forces opposées à la souveraineté du Québec pourraient entreprendre alors une véritable guérilla judiciaire par voie de recours extraordinaires, plus particulièrement par voie d'injonction, contre les dirigeants du Parti québécois. En cas de désobéissance à l'injonction ils se verraient condamner pour outrage au tribunal à des peines d'amende et ou d'emprisonnement.

Cette guérilla judiciaire pourrait évidemment déboucher sur la mise en tutelle politique du Québec par le gouvernement central si, par exemple, le gouvernement du Parti québécois persistait à mener son action en faveur de la souveraineté malgré les injonctions. Cette mise en tutelle se ferait à n'en pas douter *avec l'aide de l'armée*.

Il est également possible aussi de croire que les forces du NON au lieu d'entreprendre une guérilla judiciaire fassent intervenir l'armée à quelque étape que ce soit du référendum.

## CONCLUSION

Malheureusement sans s'en rendre compte, peut-être, les militants libéraux ont choisi une voie qui pourrait déboucher sur les conséquences les plus tragiques pour les Québécois. Dans ces circonstances, peut-on parler de libertés fondamentales pour les individus quand on sait que toute une collectivité peut, juridiquement, être mise en tutelle?

On pourrait, dans l'avenir, rétorquer que la volonté massive des Québécois d'accéder à l'indépendance pourrait constituer un poids suffisamment lourd pour permettre au Québec de se retirer de la fédération canadienne sans avoir à subir les foudres du gouvernement central.

D'un point de vue juridique, cette opinion, n'a aucune valeur, sans compter qu'elle ne tient pas compte non plus des dispositions du LIVRE BEIGE concernant les droits linguistiques et le contrôle de l'immigration. Ces dispositions sont telles que dans un avenir plus ou moins rapproché, les francophones du Québec pourraient se retrouver en minorité et être contraints de renoncer à leur idéal collectif et profondément humain de faire au Québec le seul État français en Amérique du Nord.

Soulignons, en terminant, que la présence de l'armée au Québec en 1970 n'était pas une hypothèse de travail.



# LE SORT DE LA FRANCOPHONIE AUX ÉTATS-UNIS

*par Calvin Veltman<sup>1</sup>*

- 
1. Calvin Veltman est professeur agrégé au Rassemblement en études urbaines, à l'Université du Québec, à Montréal. Il vient de terminer, pour le compte du *National Center for Educational Statistics* du *United States Office of Education* une étude de l'Enquête sur le revenu et la scolarité (*Survey of Income and Education*) effectuée par le recensement des États-Unis en 1976. Il donne ici le résumé d'un article qui paraîtra dans le numéro d'avril 1980 des *Cahiers québécois de démographie*.

Faute de données, il a été difficile jusqu'ici de connaître avec précision la situation démographique des minorités francophones aux États-Unis. Cependant, l'Enquête sur le revenu et la scolarité menée par le recensement des États-Unis en 1976 offre maintenant les renseignements d'ordre linguistique nécessaires pour établir clairement certains faits. Les résultats de cette enquête montrent que parmi les nouvelles générations au sud de la frontière québécoise, la langue française disparaît rapidement non seulement comme langue maternelle, mais aussi comme langue seconde.

Les questions linguistiques posées à l'enquête de 1976 diffèrent assez de celles posées aux recensements canadiens et, d'ailleurs, permettent une analyse plus complète de l'évolution linguistique de la population. L'enquête a relevé la *langue maternelle* du répondant ("Quelle langue parlait-on habituellement à la maison lorsque le répondant était enfant?"), sa *langue d'usage* ("Quelle langue le répondant parle-t-il d'habitude?") et le cas échéant une *seconde langue* usuelle ("Le répondant parle-t-il souvent une autre langue?"). Par conséquent on peut mesurer le degré d'assimilation linguistique des Franco-Américains de deux façons distinctes et complémentaires, soit par le *taux d'anglicisation*, ou le pourcentage des personnes de langue maternelle française pour qui l'anglais est la langue d'usage ex-d'usage (mais qui peuvent avoir retenu le français comme seconde langue usuelle), soit par le *taux d'abandon*, ou le pourcentage des personnes de langue maternelle français pour qui l'anglais est la langue d'usage exclusive, et qui ne parlent plus souvent le français. Le taux d'abandon mesure évidemment la forme d'anglicisation la plus profonde et complète.

Limitons-nous aux trois régions des États-Unis où des communautés francophones ont manifesté au moins jusqu'ici un enracinement d'une certaine importance, c'est-à-dire la Louisiane et les parties nord (Maine, New Hampshire et Vermont) et sud (Massachusetts, Rhode Island et Connecticut) de la Nouvelle-Angleterre. Les données de l'enquête ont été recueillies selon la méthode de l'échantillonnage par strates géographiques et nous

avons pondéré comme il se doit les chiffres de nos tableaux.

Regardons au Tableau I la structure par groupes d'âges de la population de langue française dans chacune des trois régions qui nous intéressent. Pour ce tableau nous avons donné au qualificatif "de langue française" son extension la plus large possible, en comptant comme de langue française toute personne dont le français était la langue maternelle, la langue d'usage ou même seulement la seconde langue d'usage.

TABLEAU I

Répartition par groupe d'âges de l'échantillon de langue française, selon la région, 1976 (pour cent)

| Groupe d'âges | Nord de la      |                           | Louisiane |
|---------------|-----------------|---------------------------|-----------|
|               | Nlle-Angleterre | Sud de la Nlle-Angleterre |           |
| 0- 9          | 2,3%            | 1,8%                      | 1,4%      |
| 10-19         | 8,4             | 4,0                       | 4,1       |
| 20-29         | 9,4             | 8,0                       | 8,1       |
| 30-39         | 15,0            | 10,1                      | 14,5      |
| 40-49         | 17,2            | 18,6                      | 22,8      |
| 50-59         | 18,8            | 22,0                      | 20,7      |
| 60-69         | 14,4            | 17,7                      | 16,5      |
| 70 et plus    | 14,4            | 17,7                      | 12,0      |
| Total         | 100,0%          | 100,0%                    | 100,0%    |
| N (pondéré)   | 180,973         | 285,588                   | 376,836   |

Le Tableau I s'interprète facilement. On trouve très peu d'enfants francophones dans l'une ou l'autre des trois régions. Aussi, les deux-tiers des francophones de chaque région ont plus de 40 ans et ne sont donc plus en âge de procréer. Ces profils d'âge ne sont pas le fait d'une population qui retient sa langue.

L'analyse des taux d'anglicisation étaye solidement cette conclusion. Disons tout de suite que même une majorité des répondants de langue maternelle française nés à l'extérieur des États-Unis se sont déclarés de langue d'usage anglaise lors de l'enquête. Mais le comportement linguistique des autochtones témoigne le mieux des possibilités de survivance des communautés francophones aux États-Unis, et le Tableau II est fort éloquent à cet égard.

TABLEAU II

Comportement linguistique des personnes de langue maternelle française nées aux États-Unis, 1976 (pour cent)

| <i>Comportement linguistique</i> | <i>Nord de la Nlle-Angleterre</i> | <i>Sud de la Nlle-Angleterre</i> | <i>Louisiane</i> |
|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------|
| <i>Anglais langue d'usage</i>    |                                   |                                  |                  |
| avec français                    | 43,9%                             | 34,3%                            | 37,0%            |
| seconde langue                   |                                   |                                  |                  |
| sans français                    | 40,0                              | 60,9                             | 37,0             |
| (taux d'abandon)                 |                                   |                                  |                  |
| sous-total                       | 83,9                              | 95,2                             | 74,0             |
| (taux d'anglicisation)           |                                   |                                  |                  |
| <i>Français langue d'usage</i>   | 16,1                              | 4,8                              | 26,0             |
| Total                            | 100,0%                            | 100,0%                           | 100,0%           |
| N (pondéré)                      | 131,552                           | 200,345                          | 311,936          |

Les taux d'anglicisation sont en effet très élevés dans chacune des trois régions. En Louisiane, trois personnes de langue maternelle française sur quatre (74,0%) emploient principalement l'anglais comme langue d'usage, et l'anglicisation est encore plus forte en Nouvelle-Angleterre. De plus, les taux d'abandon sont également très considérables. Dans le sud de la Nouvelle-Angleterre, environ six personnes de langue maternelle française sur dix (60,9%) ne parlent plus souvent le français, et il en est de même pour à peu près quatre personnes sur dix dans la partie nord et en Louisiane.

Par surcroît, chez les jeunes adultes les taux d'anglicisation et d'abandon du français sont encore plus élevés que les pourcentages du Tableau II, lesquels sont des taux moyens recouvrant l'ensemble des groupes d'âges (on a déjà relevé une progression tout à fait semblable chez les minorités francophones du Canada). Ainsi chez les jeunes adultes de langue maternelle française âgés de 25 à 34 ans, le taux d'anglicisation est de plus de 95% dans chacune des trois régions. Les enfants de ces individus auront à leur tour l'anglais plutôt que le français comme langue maternelle. Pour la même cohorte de jeunes adultes, le taux d'abandon du français

comme seconde langue souvent parlée est d'environ 50% dans le nord de la Nouvelle-Angleterre, de 65% dans sa partie sud et de 60% en Louisiane. Dans ces cas on peut s'attendre à ce que leurs enfants soient non seulement de langue maternelle anglaise, mais également unilingues anglais, sans même avoir le français comme seconde langue.

La progression rapide de l'assimilation chez les jeunes adultes explique donc pourquoi les francophonies de ces trois régions des États-Unis comptent si peu d'enfants de langue maternelle française, ou du moins qui parlent souvent le français comme langue seconde. En particulier, l'enquête de 1976 montre que le français à la fois en tant que langue d'usage principale qu'en tant que langue seconde souvent parlée est à toute fin utile disparu chez les Louisianais de moins de 20 ans (revoir à cet effet le Tableau I).

Comme l'Enquête sur le revenu et la scolarité comptait encore une question sur la langue prédominante au foyer et une autre sur une langue seconde qui s'y parlerait "souvent", on peut en outre observer le comportement linguistique des jeunes au sein de foyers où l'anglais est la langue qui se parle le plus fréquemment mais où le français se parle souvent. Pour se faire une idée de la transmission possible du français d'une génération à l'autre dans de tels foyers bilingues où l'anglais prédomine, retenons seulement que pour l'ensemble des trois régions, près de 90% des jeunes de 15 à 19 ans dans de tels foyers ne parlaient pas souvent le français d'après l'enquête de 1976. Par conséquent il semble qu'en général les adultes dans les foyers bilingues à dominance anglaise trouvent non nécessaire, ou non souhaitable, ou peut-être même impossible de transmettre à leurs enfants l'usage du français comme langue seconde.

En résumé, nous avons dégagé les caractéristiques suivantes en ce qui a trait à la population de langue française aux États-Unis: (1) des taux élevés d'anglicisation et d'abandon chez ceux qui sont nés à l'étranger; (2) une évolution encore plus marquée dans le même sens

chez ceux qui sont nés aux États-Unis; (3) des taux d'anglicisation et d'abandon encore supérieurs aux précédents chez ceux qui atteignent actuellement leur majorité; (4) des niveaux extrêmement bas de transmission du français d'une génération à l'autre pour ce qui est des foyers bilingues où l'anglais prédomine. Si l'ampleur et le rythme de l'évolution varient selon les régions, il n'en reste pas moins que l'anglicisation des plus jeunes cohortes au sein de la population de langue maternelle française est déjà faite et que l'abandon du français en tant que langue seconde pour les enfants de foyers où le français se parle souvent comme deuxième langue s'approche du taux de 90 pour cent chez le groupe d'âges des 15 à 19 ans.

Il faut bien se rendre à l'évidence, la francophonie au sud du Québec apparaît comme un souvenir nostalgique: la quasi totalité des enfants n'ont plus le français comme langue maternelle et le français disparaît rapidement dans la population en général comme langue seconde. Les résultats de cette enquête soulèvent spontanément des questions: par exemple les énergies en ressources financiers et humaines que consent le gouvernement du Québec pour animer ou réanimer les francophonies américaines sont-elles bien placées? Si l'on veut par là gagner la sympathie des Américains aux aspirations du Québec, est-ce vraiment, étant donné ce que l'on sait de cette francophonie, la meilleure stratégie?

Quoi qu'il en soit, l'enquête dont il vient d'être question devrait inciter fortement les responsables du développement des politiques gouvernementales à réfléchir sérieusement à ces questions.



# LA PENSÉE NATIONALE DE FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

*par John Grube<sup>1</sup>*

---

1. L'ensemble des articles de M. John Grube, de Toronto, constitue une étude en profondeur du nationalisme québécois. Il en signale les fondements et l'évolution. Sa compréhension du problème et de ses nuances est admirable. Il faut souhaiter qu'il nous donne une synthèse du néo-nationalisme québécois actuel. Il nous rend service par son objectivité et sa sympathie.

Une pensée nationale? Que voulez-vous dire? Les mots ne sont-ils pas contradictoires? Une pensée, ne tend-elle pas toujours à l'universel? Une pensée n'est pas le fruit d'une plante mais d'une intelligence, alors peut-on dire qu'elle est d'un pays? Voilà la réaction de l'universitaire et du mandarin internationaliste envers l'expression: *pensée nationale*. Peut-il y avoir une *pensée nationale*?

Ces mêmes gens acceptent l'existence des nations. Il y a donc un fait national. On admettra également le sentiment national, le patriotisme. Souvent on étudiera ces phénomènes en sociologie ou en psychologie. Mais, délivré des pesanteurs de la naissance, de l'éducation, du climat, de l'environnement et des mille contingences de l'existence, le penseur, lorsqu'il pense vraiment, se sent totalement libre du support terrestre. Sa pensée ne lui paraît pas teintée ni par le soleil ni par la nuit. La pensée objective, comme la vérité scrutée et décrite, paraît internationale ou mieux encore, universelle. N'est-ce pas là une conception acquise de la science moderne? La science a-t-elle des frontières? a-t-elle une terre de prédilection? La pensée n'a que la matière grise comme sol et l'infini comme domaine.

Mais cette conception de la pensée, est-elle toujours juste? Peut-on concevoir la pensée de Socrate surgissant ailleurs qu'en Grèce? N'y a-t-il pas des circonstances de temps et des espaces économique-politiques plus favorables à la pensée? Pourquoi la science est-elle née en Occident plutôt qu'en Orient? La pensée de Descartes, sa façon de concevoir l'universel et de l'exprimer, peut-elle être née ailleurs qu'en France? La pensée de John Stuart Mill aurait-elle rencontré le même écho ailleurs qu'en Angleterre? Et la philosophie de Nietzsche ailleurs qu'en Allemagne? Poser ces questions, c'est y répondre. Le monde des *idées pures* de Platon n'existe pas. Personne ne décolle vraiment de la terre et de sa terre.

Les grands hommes nous ont transmis des idées-lumières. Leur importance universelle est aujourd'hui reconnue. Mais chaque idée est sortie d'une tradition

spécifique, d'une préoccupation face à un problème bien circonscrit dans l'espace et le temps. Cette localisation des motivations, des problèmes et des recherches de solutions forme l'ensemble d'une *pensée nationale*. En elle-même cette pensée garde toujours un aspect universel: tous les nationalismes de la terre s'apparentent les uns aux autres dans leurs griefs et leurs revendications. Mais ils ont aussi un aspect local: une nation devient en quelque sorte *le bain d'incubation* de ces idées qui courent sur la planète et qui dévorent les hommes!

Prenons le cas grec. Sans la forte tradition philosophique présocratique, avec ses dictons hermétiques, la Grèce n'aurait probablement jamais connu ces grandes idées dans la forme achevée et brillante que leur a donnée Socrate. Sur les bases intellectuelles que son peuple lui a fournies, Socrate nous donna une analyse minutieuse des institutions politiques d'Athènes et de ses différences d'avec Sparte. Il mesura la spécificité de sa nation et, de cette pensée nationale, tira des conclusions de portée plus générale. Un système démocratique, valable pour tous les peuples, est sorti *de cette pensée nationale*. De même, une théorie de l'amour, de la justice, du citoyen, de l'État, des lois, de la paix, de l'esprit humain, etc. Une pensée universelle grandit dans et par une pensée nationale.

La Grèce antique n'aurait jamais pu repousser la Perse sans cet élan libérateur d'une pensée nationale en pleine formation. *Penser selon son génie propre, voilà le premier pas de la libération nationale*. Si la Grèce antique avait commencé à penser à la façon perse, à la façon du conquérant du temps, tout aurait été perdu.

Les conquérants le savent bien. Leur pire ennemi est une *pensée nationale* chez les conquis. Pour lutter contre une *pensée nationale*, les conquérants ne connaissent que trois moyens: le génocide, la déportation, l'assimilation. L'assimilation gagne du terrain par trois moyens: l'éducation à la mode du conquérant pour regagner les esprits, les honneurs pour rallier les dirigeants vaincus, les goulags pour les récalcitrants. Les

conquis, pomponnés ou maltraités, finissent par accepter que la pensée véritable et que le progrès ne se trouvent que dans la métropole, que celle-ci se nomme Paris, Londres ou New-York. Le conquis est remarqué à son acceptation des idées toutes faites par les autres. Il est caractérisé aussi par son acceptation des subordinations et par les justifications qu'il en donne.

### Les étapes

Pour M. François-Albert Angers, la pensée nationale du Québec, celle qui concerne le bien commun et la marche historique du groupe francophone au Canada, puis au Québec, commence avec M. Henri Bourassa. "De lui, en effet, date l'ère de la véritable pensée politique indépendante au Canada français, c'est-à-dire d'une *pensée attachée à des principes*, à des considérations objectives et à des intérêts supérieurs, ceux de la nation, plutôt qu'à des combinaisons partisans et à des intérêts mesquins ou étrangers"<sup>1</sup>.

Par exemple, c'est Bourassa qui, le premier, éclairait pourquoi le Québec a toujours eu une tradition de pacifisme chrétien dans ce petit coin de l'Amérique du Nord. Il trouva le sentiment, décéla le principe et, en le rationalisant, il en fit une partie essentielle de la pensée nationale.

"Bourassa a été des rares, sinon presque le seul et le premier des Canadiens-Français de notre vie publique qui ait eu, en la matière, une pensée vraiment vivante. J'entends par là une pensée vraiment alimentée par autre chose que des sentiments, alimentée par un souci de principe et de culture juridique et historique"<sup>2</sup>.

Puisqu'il était, à toutes fins pratiques, le premier, et puisque la pensée nationale se bâtit à longue échelle, on ne peut pas exiger de lui une rigueur intellectuelle démesurée: "Il a été d'une époque où l'absence d'une doctrine l'a placé dans la position de devoir être, avec d'autres sans doute, mais pour une large part tout de même, un précurseur, un bâtisseur de doctrine. Dans de telles conditions, il ne faut pas s'attendre non plus à un degré de fixité, dans sa pensée comparable à celui que

l'on peut retrouver aux époques qui peuvent vivre de ce que les époques antérieures ont élaboré"<sup>3</sup>.

Pour M. Angers, la deuxième étape du développement de cette pensée nationale se situe autour des célèbres enquêtes de la revue *L'Action française*, de 1917 à 1929. Il les considère comme de niveau universitaire, comme les fruits de personnalités représentant des équipes pluri-disciplinaires. Le directeur en fut l'abbé Groulx: "Agir oui, mais avant d'agir et pour agir, savoir. Et savoir non seulement en gros, en principe, mais connaître expérimentalement et très minutieusement les situations sur lesquelles on peut agir d'années en années. Les enquêtes se dérouleront selon une pensée architecturale remarquable, couvrant tous les aspects essentiels de notre problème. Il y a une chose qui n'a été vue à peu près par personne et qui s'impose à l'évidence par l'examen complet de l'œuvre de *L'Action française*, c'est que le véritable fondateur de la recherche politique, sociale et économique chez nous, c'est monsieur le chanoine Groulx. Ces enquêtes, jusqu'à ce que les historiens nous démontrent l'existence de travaux antérieurs poursuivis dans le même esprit de découverte systématique et fondée sur l'analyse expérimentale, ce sont nos premiers travaux de recherches *organisés* dans ce domaine"<sup>4</sup>.

Ces enquêtes furent l'action intellectuelle que l'abbé Groulx mettait comme condition préalable à l'épanouissement et à la libération de "son petit peuple". On acceptait l'approfondissement de la pensée nationale par Henri Bourassa, puis on développait l'aspect social économique, politique, du Québec. On cherchait des solutions d'ensemble.

### **Le Québec commençait à penser selon son génie propre.**

On axait la recherche sur le milieu et non pas sur des considérations abstraites. Or, de toute évidence, le milieu était foncièrement catholique et français. La recherche se fit selon ces deux tracés clairs. On ne les confondit pas mais il y eut des essais de les unir en un lien indissoluble, comme ces "traverses" qui maintiennent fixes les rails d'un chemin de fer. Quoi de plus nor-

mal, alors, que de prendre au sérieux la doctrine sociale de l'Église et d'en faire un article de son nationalisme? Les professeurs d'universités étrangères, et même le P. Georges Lévesque, o.p., n'y comprirent rien.

Quant au volet français du nationalisme québécois, dans quel sens était-on français? L'abbé Groulx, le précise: "Quand nous parlons de culture française, nous l'entendons non pas au sens restreint de culture littéraire, mais au sens large et élevé où l'esprit français nous apparaît comme un maître incomparable de clarté, d'ordre et de finesse, le créateur de la civilisation la plus saine et la plus humaine, la plus haute expression de la santé intellectuelle et de l'équilibre mental"<sup>5</sup>.

Dans cette coopérative de travail intellectuel, les portes étaient grandes ouvertes à quiconque offrait une pensée enracinée dans le milieu. L'histoire de *L'Action française*, puis de *L'Action nationale*, montre que cet effort suprêmement désintéressé et élevé n'a pas toujours été compris: "Même un bon nombre de ceux qui sont devenus les adversaires les plus acharnés de la pensée nationale ont à l'occasion ou pendant un temps plus ou moins long, accepté ou trouvé avantage ou intérêt à apporter leur contribution. La revue a toujours été plus ou moins mal vue, dépréciée par ses adversaires qui ont toujours été les puissants, les gens en place qu'elle a forcément toujours dérangés par son caractère avant-gardiste, détestée au point que d'y collaborer équivalait souvent à une marque au fer rouge. Elle est la preuve qu'il y a moyen de vivre dans la liberté au Canada français à condition d'être prêt à payer l'éternel prix de la liberté: une certaine solitude"<sup>6</sup>.

### Groulx et Angers

Au commencement de sa carrière, M. Angers éprouvait une certaine méfiance à l'égard de l'abbé Groulx. À Charlevoix, où il est né, "il était peu question alors de l'abbé Groulx, dans ces lieux éloignés du Québec. C'était Henri Bourassa qui était le grand prophète"<sup>7</sup>. Puis "de 1928 à 1937, j'étudiai d'abord à l'École des Hautes-Études Commerciales. Je restai comme stagiaire à la même école, m'occupant presque exclusivement, et d'une façon intensive, de mes études. Je ne fus

donc pas engagé dans ce mouvement montréalais des années 30 qui conduisit, sous l'égide de l'abbé Groulx, à la fondation des Jeune-Canada. Lors de cette fondation, à l'automne 1932 je crois, j'avais en fait quitté Montréal pour un stage de cure au Sanatorium du Lac Édouard, l'estimant *séparatiste*, ce qui ne correspondait pas du tout à mes opinions du temps"<sup>8</sup>.

C'est par l'amitié d'André Laurendeau, "disciple préféré de l'abbé Groulx"<sup>9</sup>, que M. Angers a commencé à connaître et à apprécier la pensée nationale de ce dernier. Même "après mon entrée à *L'Action nationale*, je suis resté plutôt réservé à son égard pendant plusieurs années. C'est donc dans la perspective d'un esprit longtemps critique mais progressivement conquis par l'évidence de la grandeur d'âme, de cœur et d'esprit, que se sont formés les jugements que je porte aujourd'hui sur la carrière et l'œuvre du chanoine Groulx"<sup>10</sup>.

Pour comprendre la contribution de M. Angers à la pensée nationale, il faut situer ainsi son entrée en scène: élevé en bourassiste, éduqué en économiste et acquis à son corps défendant à la pensée de Groulx. De 1938 à 1958 il repensa maintes facettes du problème national. C'est vers 1958 qu'il entreprit, presque seul, une campagne contre la dénationalisation fondamentale de la pensée québécoise.

Toute la jeune génération paraissait perdue à la nation, déracinée, avare des recettes toutes faites et peu soucieuse de la pensée de ses devanciers: il fallait la récupérer. *Il fallait que le Québec recommençât à penser selon son génie propre*. D'où une série de brillants articles, *Patriotisme et Raison*, dans *L'Action nationale*. Cette série mérite un examen attentif puisqu'elle constitue non seulement la base d'où fut lancée sa campagne contre la dénationalisation de la pensée québécoise mais aussi le fondement inébranlable que M. Angers a donné à la pensée nationale du Québec.

### **Le P. Georges Lévesque et M. Angers**

Le P. Georges-Henri Lévesque, connu et détesté de tous les nationalistes pour son travail centralisateur à la

Commission Massey-Lévesque contre l'autodétermination du Québec, venait de prononcer un discours où un compte-rendu du *Devoir* lui attribuait ces paroles: "Ce n'est pas la vitalité sentimentale qui manque à notre patriotisme, mais la réflexion et la clairvoyance"<sup>11</sup>. Il n'en fallait pas plus à M. Angers qui savait dans quel sens unique allait cette réflexion et cette clairvoyance du P. Lévesque. Ce dernier ne trouvait-il pas une justification à son service de la centralisation à Ottawa, dans ce penchant qu'il ne cessa de manifester pour les honneurs et pour la réputation que les fédéralisants lui "montaient"?

M. Angers prend le problème à bras le corps: "Je crains, malheureusement, que sur la base d'une analyse statistique, il faille arriver à la conclusion entièrement opposée, à savoir une carence grave de vitalité dans notre patriotisme"<sup>12</sup>. Le manque de vitalité sentimentale était évident "dans le fait que nos organisations patriotiques ont rarement été suivies à fond par le peuple. À de rares moments de sursaut, elles parviennent à l'entraîner derrière elles, comme dans l'affaire Riel et dans le plébiscite sur la conscription. Le gros de notre peuple a été avant tout réaliste devant le fait de sa défaite et de la conquête. Il vote en définitive toujours du côté du plus fort"<sup>14</sup>.

Le P. Lévesque, faute d'analyse serrée, avait tort de voir au Québec, en 1958, un patrimoine à forte vitalité sentimentale. Il avait raison, quoiqu'il n'y coopéra nullement, de prôner un patriotisme de réflexion et de clairvoyance. 1958 fut le creux de la vague. Le sentiment national sombrait. La pensée nationale, élaborée par Bourassa et l'école de Groulx, connaissait une éclipse. M. Angers se mit à l'œuvre.

Il fallait repenser les principes: "Qu'est-ce que le sain patriotisme?" "L'exaltation patriotique est d'abord une nécessité à toute nation comme la confiance en soi-même, en sa capacité de produire et servir, est indispensable à la formation et à la maturation d'une personnalité humaine sur le plan individuel"<sup>15</sup>.

Ce sain patriotisme n'exige d'ailleurs aucunement l'uniformité. Ainsi, en France, "les divisions idéologiques

elles-mêmes, qui y sont certainement aussi aiguës qu'en n'importe quel autre pays, deviennent des sources d'exaltation et de progrès. Il y a eu une France grande, "éternelle", une France qui s'est grandie jusqu'à devenir l'un des phares de l'humanité, à partir du moment où il y a eu et parce qu'il y a eu des Français *sentimentaux* qui ont cru à la grandeur et à la mission de la France"<sup>16</sup>.

### Un patriotisme réfléchi

C'est certain: le patriotisme commence avec l'amour, comme l'amour de ses parents et de ses ancêtres (origine latine: *pater*). Il embrasse la maison paternelle, la route, les champs, la région, les saisons, le rite de la vie qui enveloppe une famille. Plus l'enfant grandit, plus l'amour de la patrie devient objectif de réflexion et de clairvoyance. "Le patriotisme, dit M. Angers, de sa nature, est un sentiment, un amour, non pas spontanément un raisonnement ou une opération de l'esprit, c'est un amour qui prend naissance dans le milieu immédiat qui nous environne et qui nous fait préférer sentimentalement ce milieu à tout autre".

"Ainsi des sociologues à prétention scientifique, mais à mentalité déductive, pour s'être bâti des schémas idéaux ou préconçus sur les réalités humaines, ont constaté avec étonnement que l'enfant des quartiers les plus sordides de New York préfère souvent y passer l'été, dans la chaleur écrasante et la puanteur, plutôt que d'être envoyé à l'air pur, dans un camp de vacances"<sup>17</sup>.

Donc, c'est le quartier, "le village, puis la région qui sont la base expérimentale du patriotisme. C'est ensuite par cercles concentriques que le patriotisme s'étendra de la petite à la grande patrie"<sup>18</sup>. Pour que le sentiment patriotique soit authentique, il faut pouvoir se reconnaître dans ce milieu élargi, acquérir "la conscience d'une ressemblance de soi qui continue au-delà de la région et permet une communauté élargie de vie et de sentiments"<sup>19</sup>. D'abord affaire de cœur, le patriotisme devient affaire de raison.

Cependant dans un pays dont le système politique est une fédération de pays ou de provinces, le patriotisme

devient plus difficile à définir: "Que sera un patriotisme sain, en droite raison, dans un pays comme le Canada, où les pouvoirs souverains de l'État sont répartis entre deux unités, l'une régionale: la province; l'autre, centrale, le gouvernement canadien?"<sup>20</sup>.

Quand Bourassa tissait "la pensée nationale" et à l'époque de la jeunesse de M. Angers, personne ne contestait la thèse du pacte confédératif entre les deux peuples fondateurs du pays. On pouvait, dans une certaine mesure, se reconnaître dans chaque partenaire, vivre la fierté et le patriotisme québécois et canadien en même temps. La néfaste campagne centralisatrice d'Ottawa après la deuxième guerre mondiale a rendu cette coexistence presque impossible. Elle a causé une véritable opposition entre les deux patriotismes.

De là provient une scission. Toute une classe de Québécois "n'aiment pas leur milieu dans ce qu'il représente de coutumier et de traditionnel. Soit qu'ils aient été assimilés d'esprit, tout en conservant leur langue maternelle, soit qu'au contact d'autres formes de pensées ils se sentent en profond désaccord avec les valeurs spirituelles traditionnelles du Canada français, il leur arrive de se sentir en plus grande parenté d'esprit avec les *Canadiens*"<sup>21</sup>. Libre à eux d'être attirés davantage par le pôle *canadian*. Mais ils font tort à leurs compatriotes quand, "au lieu de travailler à transformer leur milieu uniquement par l'intérieur, comme le font en général les minoritaires actifs de tous les pays, ils tendent à s'associer avec les *Canadiens* pour atteindre leur but"<sup>22</sup>. S'ils torpillent une juridiction provinciale majeure, l'éducation par exemple, ou la sécurité sociale, leur patriotisme, tout *canadien* qu'il soit, est d'une valeur pour le moins douteuse. Nous pourrions alors avoir un patriotisme réfléchi mais non clairvoyant. Le transfert est trop considérable.

M. Angers définit avec précision ce patriotisme clairvoyant: "L'idée de patriotisme clairvoyant est généralement liée à celle du patriotisme *vigilant*. On célèbre tout particulièrement les héros, politiques, orateurs ou soldats, qui ont su rester sur la brèche, déceler les dangers qui menaçaient la nation, et y éveiller leurs com-

patriotes; de sorte que ceux-ci se sont trouvés prêts à éviter les ruses ou attaques de l'adversaire et ont pu assurer l'intégrité du patrimoine national. L'histoire nous enseigne que la vie des peuples est une lutte de tous les instants. Lutte qui prend des formes variées, selon les temps et les circonstances, militaires, politiques, diplomatiques, économiques"<sup>23</sup>.

Les non-clairvoyants, ce sont "les endormeurs, les complaisants. Ceux-là ont souvent connu une certaine popularité de leur vivant mais on les voit rarement monter sur les autels de la patrie. Ce sont les mauvais bergers de l'histoire, ceux qui n'ont pas su mourir quand il le fallait et qui ont préféré manœuvrer. Ils apparaissent généralement comme des lâches aux yeux de l'histoire"<sup>24</sup>.

Le patriote clairvoyant reste sur la brèche. Le patriote réfléchi est "quelqu'un qui peut savoir céder temporairement sur certaines choses de moindre importance, sans danger de compromettre l'essentiel. Mais c'est aussi quelqu'un qui préfère la défaite au compromis et à la concession sur tout ce qui est de nature à engager dangereusement le présent ou l'avenir. Il sait qu'une défaite après une héroïque résistance a en soi une valeur spirituelle qui rend possible des redressements futurs, alors que le compromis humilie parfois davantage, dégrade souvent et ouvre presque toujours la porte à d'autres compromissions"<sup>25</sup>.

Au Québec, on constate qu'une élite bourgeoise (sur-tout) a rendu un certain service au pays "en intervenant comme amortisseur de choc contre l'envahisseur, le conquérant, l'étranger. Mais il importe qu'on ne confonde pas ses aplatissements, même justifiés, avec le patriotisme. Il n'est pas toujours facile de démêler l'ivraie du bon grain, la droiture d'intention de la fourberie intéressée"<sup>26</sup>.

Il y aussi "la classe des intellectuels mécontents parce qu'ils ne se sentent pas bien intégrés dans le régime existant. C'est généralement sur eux que l'étranger de l'extérieur ou de l'intérieur comptera pour se ménager des entrées et enfoncer un coin dans le système

de défense nationale"<sup>27</sup>. Que dire aussi des hommes d'affaires qui espèrent prospérer plus vite en s'accrochant aux basques des plus riches et du gouvernement central? Que dire aussi des dirigeants syndicaux qui, mécontents des conditions faites aux travailleurs, importent des systèmes de défense propres à ruiner la nation au seul profit d'une classe sociale?

Ces manques de patriotisme prévoyant et réfléchi permettent à l'adversaire d'influer sur le pays du Québec sans que personne, ou presque, ne s'en aperçoive. Pourquoi cette lenteur à déceler les malaises et leurs causes? "Il faut d'abord souligner que les conséquences d'un nouveau principe, une fois posé, ne se manifestent qu'avec une certaine lenteur, surtout quand il s'agit d'un effet qui doit se transmettre à travers toute la structure du corps social. Pour juger de l'influence sur les traditions familiales, sur les orientations politiques, sur la mentalité sociale, etc., d'une mesure politique, il faut envisager des périodes de temps fort longues et ne pas crier trop vite victoire ou défaite!"<sup>28</sup>.

Prenons par exemple les mesures politiques autour de l'assurance-chômage, mesures basées sur un principe étranger aux traditions canadiennes-françaises: "Il est certain que les allocations familiales et l'assurance-chômage ont déjà contribué passablement à transformer la conception que notre peuple entretenait sur le travail, les responsabilités familiales"<sup>29</sup>.

Et les effets politiques de ces mesures? "Ces législations ont déjà tourné une grande partie de la population vers le gouvernement d'Ottawa. C'est là un bouleversement de notre équilibre politique idéologique, une transformation graduelle de notre culture, une assimilation progressive de notre personnalité dans une seule et unique personnalité canadienne façonnée en fonction de la vie politique ou sociale telle que vue par les Anglo-Canadiens"<sup>30</sup>.

Les allocations familiales et l'assurance-chômage d'Ottawa s'attaquaient au cœur des us et coutumes françaises censément protégées par l'Acte de l'Amérique

du nord britannique. Tout patriote prévoyant et réfléchi aurait dû s'y opposer. "Notre patriotisme, comme la boussole au contact de l'aimant, est fort affolé. Nous avons grand besoin de le raisonner en profondeur afin de lui donner les bases rationnelles d'une existence"<sup>31</sup>.

### La trahison

Comme le Québec commençait à se dessiner à l'horizon en État-Nation, pour la première fois vers 1958, M. Angers a su définir le patriotisme québécois et son antithèse, la trahison. "Un véritable patriotisme, réfléchi et clairvoyant, est amour de quelque chose qui aura besoin concrètement d'être protégé, défendu contre les invasions de l'extérieur. De par son existence même, le patriotisme engendre son antithèse, qui est la trahison. Est traître celui qui à l'encontre du vouloir clairement explicite de la nation, pactise avec l'ennemi, en vue d'obtenir un résultat qui avantage en quelque façon ces éléments de l'extérieur dans leur relation avec le groupe national. La trahison en somme est un refus de se soumettre à la discipline du groupe quand il s'accompagne de collusion avec l'extérieur en vue de s'en libérer. Cette collusion est sanctionnée dans beaucoup de pays, à travers l'histoire, par la peine de mort. Et cela à cause de la gravité même des intérêts en cause qui ne sauraient être laissés à la conscience individuelle"<sup>32</sup>. Dans un pays, libre et unitaire, tout cela est clair et net... Dans un pays, conquis et fédéral, comme le Québec, les limites sont plus faciles à franchir et les motivations plus grises que noires. Mais l'ensemble de la nation a un *insight* sur ses grands serviteurs et ses traîtres: elle intuitionne ce qui les distingue, facilement.

Brouiller les idées reste relativement facile: "Depuis deux siècles, un conquérant s'est appliqué à pratiquer un savant brouillage de nos idées. Il s'est servi habilement des arrivistes de notre milieu pour nous faire abandonner l'esprit patriotique proprement canadien-français en vue d'y substituer un patriotisme purement canadien, de coloration britannique. C'est ce qu'on appelle l'assimilation"<sup>33</sup>.

Mais, tout de même, il y a eu le pacte de la Confédération qui aide à clarifier les concepts: "Aux yeux de tous, de ceux qui aimaient la chose comme de ceux qui la critiquaient, Québec devenait le territoire national des Canadiens-Français"<sup>34</sup>. À partir de ce moment, tout Canadien-Français lui doit un certain patriotisme: "En même temps et par voie de compromis, nos représentants ont accepté de se reconnaître sur des autres sujets confiés à la souveraineté d'un gouvernement central, un devoir patriotique canadien"<sup>35</sup>. Donc, tout Canadien-Français, depuis ce moment-là, doit aussi au Canada un certain patriotisme.

Un arrêté du Conseil Privé a décrété que, dans le domaine de leurs compétences propres, les provinces sont aussi souveraines que le Parlement de Westminster. La conclusion s'impose par elle-même: "Par définition, tout Canadien-Français qui, personnellement, collabore avec les autorités centrales en quelque façon, qui les appuie directement ou indirectement, dans les efforts qu'elles peuvent faire, quelles que soient les intentions, en vue d'exercer des droits ou de prendre des initiatives qui relèvent de la juridiction provinciale, commet, qu'on le veuille ou non, un acte de trahison envers la nation canadienne-française"<sup>36</sup>. Marxiser le Québec, expulser les prêtres, s'ouvrir à d'autres expériences à la mode, ce ne sera pas manquer à la vertu du patriotisme, puisque cela se fera entre Québécois! Mais travailler à une plus grande centralisation des pouvoirs en faveur du gouvernement central touche aux zones plus ou moins grises où commence la trahison.

"Notre patriotisme, dit M. Angers, a grand besoin d'être raisonné en profondeur afin de lui donner les bases rationnelles d'une existence"<sup>37</sup>. Précisément, la tâche qu'il accomplit en 1958-1959, lui permettra, à partir d'une base solide, d'évaluer toute expression du nationalisme québécois. Et il en surgit plusieurs entre 1960 et 1970. Ainsi un Pierre Vallières, révolutionnaire marxiste, qui apporte un témoignage valable dans *Les nègres blancs d'Amérique*: "Il y a toute une partie de ce livre qui constitue un document social précieux. Vallières est en effet fils d'ouvrier d'usine, dont l'odyssée s'inscrit dans le

phénomène social et urbain assez spécial dont il est sorti, sur la rive sud du Saint-Laurent, face à Montréal, dans la ville de Jacques-Cartier. Comme l'histoire de cette assez pénible aventure n'a encore jamais été écrite, que je sache, le témoignage d'un homme qui y est arrivé à sept ans et qui y a été élevé constitue une contribution de première valeur à cette histoire et à l'explication de certains phénomènes sociaux et politiques de notre temps"<sup>38</sup>. Déceler ce qui est valable, cela enrichit la pensée politique québécoise.

### Les États-Associés

Arrivé en 1964, après la mûre réflexion qu'on vient de lire, M. Angers endosse l'idée des États-Associés: "deux nations associées par deux États formellement reconnus comme souverains dans leur situation majeure propre: l'un français, l'autre britannique. Association veut dire accord réalisé entre des parties en droit, capables de s'engager librement"<sup>39</sup>.

Les États-Associés impliquent "le droit, reconnu d'une façon absolue, de s'autodéterminer, donc de pouvoir au terme des négociations s'associer ou ne pas s'associer, entrer dans une nouvelle formule constitutionnelle à deux ou se séparer"<sup>40</sup>. Finies les *provinces!*

La stratégie formulée par M. Angers durant sa longue période de réflexion est basée sur l'expérience vitale: seul le fait accompli impressionne l'Anglo-Canadien. Les arguments de droit ou de pacte ne l'impressionnent guère. Mais comment esquisser "le fait accompli d'une volonté décisive"<sup>41</sup>? L'idée vint de convoquer les États-Généraux.

Pourquoi cette formule? Parce que "c'est une institution juridique préconstitutionnelle ou para-constitutionnelle par le truchement de laquelle peut se formuler la volonté nationale d'un peuple. Le parlement est une institution de gouvernement et non de choix du mode de gouvernement. Le rôle des États-Généraux, et l'histoire le démontre, c'est d'exprimer la volonté nationale sur le type de gouvernement qu'une nation veut

ou les changements majeurs qu'il faut effectuer dans la forme du gouvernement en vigueur"<sup>42</sup>.

Dans les faits, près de 3000 Québécois y participaient comme représentants de leur région. Ce "fait accompli" impressionna grandement les Anglo-Canadiens et l'histoire lui accordera plus d'importance que l'entrée en politique du mouvement indépendantiste.

Quel en fut le retentissement au Canada anglais? Les esprits commencèrent à y bouger. Un peu. Le Parti conservateur incorpora la doctrine des *deux nations* à son programme. Les universitaires multiplièrent les rencontres et les publications. Et M. Angers leur explique: "Toute la responsabilité de l'avenir du Canada est dans les mains de cette élite politique anglophone à travers les différents partis qui le représentent. Quand le Canada français pourra constater que cette élite a fait son unanimité et décidé d'assumer le risque de se tourner vers le Canada anglais pour entreprendre son éducation, alors pourra renaître l'espoir que le Canada puisse éventuellement lui être une patrie"<sup>43</sup>.

Voyez l'ironie des événements! M. Robert Stanfield fait l'essai loyal des *deux nations*, au Québec et au Canada anglais, en 1968. Aux élections, il est écrasé par les votes des québécois francophones. Ces derniers lui préférèrent le *One Canada* uniforme de M. Trudeau. Quelques hommes politiques et une poignée d'intellectuels anglophones continuent d'œuvrer dans ce sens. Mais leur crédibilité est minée chaque fois que le Québec francophone envoie à Ottawa une masse béate de députés libéraux commis à la centralisation et au *One Nation* de M. Trudeau. La vertu de patriotisme est assez obnubilée chez les Franco-Québécois!

Le premier ministre Daniel Johnson œuvrait lui aussi en ce sens quand il réclamait d'Ottawa, 100% des impôts directs (revenus personnels, des sociétés et des successions) et la fin totale de tous les plans conjoints dans les champs d'activité que la constitution donne aux provinces. Sa mort prématurée retarda l'évolution normale de la vie politique. Un autre retard: l'arrivée en scène de M. Pierre Trudeau.

La pensée politique de M. Angers, par contre, ne cessait d'évoluer. Il tamisait les idées nouvelles. Sa pensée intégrait le meilleur des courants divers qui jaillissaient partout, de façon confuse, au Québec: "Il nous importe de cultiver à la fois la fermeté et l'irréductibilité dans les principes, associés à la patience et à l'habileté dans la recherche des solutions. Autrement nous risquons, comme Samson, d'être les propres victimes du temple que nous voulons ébranler"<sup>44</sup>.

Tout l'y préparait. Les événements, les hommes, les adversaires, tout poussait M. Angers à la logique de l'indépendance. Mais c'est comme économiste professionnel que M. Angers s'avoua "*acculé à l'indépendance*". Depuis toujours il faisait l'essai loyal de la Confédération mais il finit par écrire: "En définitive, c'est l'avenir économique du Québec, comme Québec, qui nous accule, au point où sont rendues les choses économiques au Canada, à faire l'indépendance au plus vite"<sup>45</sup>. Un peu à la manière du docteur Camille Laurin qui, comme psychiatre, diagnostiquait, quotidiennement des névroses de colonisé chez le Québécois moyen<sup>46</sup>.

Bien sûr, des économistes québécois affirment que "le Québec ne peut se séparer de la Confédération sans voir baisser son niveau de vie de 50%<sup>47</sup>. Ils prétendent que la Confédération rend prospère. Mais un fait domine toutes leurs assertions: en régime confédératif, "le Québec a toujours un plus haut niveau de chômage, un revenu par tête plus bas"<sup>48</sup>.

M. Angers ne croit pas que les plus grands espaces économiques, que tous les marchés communs, que "toutes les interrelations économiques soient, de leur nature, désirables"<sup>49</sup>. À ces affirmations des fédéralisants, M. Angers oppose cette question: "Pourquoi les pays ont-ils toujours maintenu et administré les frontières économiques? Et pourquoi, encore là, faut-il tant d'accords, si difficiles à réaliser, pour ajuster les politiques douanières, etc., entre les divers pays?"<sup>50</sup>.

En vérité, en science économique, les faits et la théorie ne s'accordent pas toujours.

Selon la théorie, "la production moderne est souvent basée sur l'existence d'un grand marché comme condition nécessaire de bas coût de production donc de haute productivité. Dans un espace plus grand, donc avec une population plus grande, un pays dispose d'un marché intérieur plus vaste, qui lui permet de réaliser les économies d'échelle, donc toujours plus de satisfactions pour moins d'efforts, d'où niveau de vie plus élevé"<sup>51</sup>. Toutes choses égales, la théorie a raison.

"Quand on a ce schéma dans l'esprit, en économie, comme autrefois ses réponses de petit catéchisme en religion, le lecteur voit comment, spontanément, et sans sentir le besoin de vérification, on peut se croire fondé à statuer du haut de sa chaire, devant tout projet de séparation, qu'il en résultera nécessairement, fatalement, un abaissement permanent de niveau de vie"<sup>52</sup>. On se le répète: espace plus grand... population plus grande... économie d'échelle... niveau de vie plus élevé. Les corridors de chaque université sont remplis d'une telle théorie. Les étudiants ont compris: ils participent d'une certaine extase psychologique! "La théorie des relations économiques internationales libres a été érigée en une sorte de symbole de l'attitude civilisée par excellence. En somme une sorte de dogme de la religion du progrès qui transcende tout. Cela conduit à considérer comme une sorte de crime contre l'humanité. Les barrières protectrices ou les séparations"<sup>53</sup>.

Mais en pratique, c'est autre chose! M. Angers croit que "le cas des États-Unis est particulièrement intéressant car il allait illustrer *le contraire de ce que prétend la théorie libérale* des relations internationales. Les États-Unis, l'un des pays, sinon *le pays* qui fut le plus protectionniste au monde, à l'abri de son mur douanier, est devenu le pays le plus efficace du monde sur le plan économique, le pays des plus hauts salaires et des bas prix; puis finalement la puissance mondiale qui a remplacé l'Angleterre"<sup>54</sup>.

De plus, combien "de toutes petites nations ont pu se hisser aux plus hauts niveaux de développement et de prospérité, telle la Suède, et devancer ainsi les nations

plus grandes?"<sup>55</sup>. Est-ce par accident? ou un espace plus petit ne peut-il être quelquefois plus efficace? Ne revient-on pas à la théorie de E.F. Schumacher, *Small is beautiful?* Ainsi la vie dit des faits plus complexes que les théories. Les fédéralisants ne devraient-ils pas délaisser leur libéralisme pour mieux comprendre le monde qui s'en vient?

Bien plus, les réalités vécues ont fait bouger la théorie économique: "Si en effet le monde dans son ensemble peut trouver des avantages économiques à se diviser en nations, contrairement à ce que tendait à soutenir la théorie classique, ne se trouve-t-il pas dans les nations des régions qui profiteraient d'une forme de division"?<sup>56</sup>. Donc, "la théorie des relations internationales est devenue une théorie plus générale des relations interrégionales ou interspatiales"<sup>57</sup>. Devant les faits, la théorie économique accepte maintenant "une théorie du régionalisme économique, du développement économique régionalisé"<sup>58</sup>. Plus important encore pour les théoriciens: "Ils ont pris conscience qu'une politique régionale peut se concevoir mais non se réaliser d'en haut"<sup>59</sup>.

Les Beaucerons en sont un exemple. Leur Beauce s'est couverte d'un nombre impressionnant de petites et moyennes industries. Pourquoi? Parce qu'ils ont la forte conviction que la Beauce, la petite patrie qu'ils aiment, dont ils ne veulent pas émigrer, qu'ils veulent aider ensemble, est plus qu'une simple division administrative. Pour eux, elle a sa personnalité propre. Pour eux, il s'agit simplement de la mettre en valeur<sup>60</sup>. Québec est invité à aider. Mais pas à s'ingérer. C'est tout le contraire de ce qu'Ottawa fait avec le Québec.

Parce que la centralisation des pouvoirs à Ottawa condamne irrémédiablement le Québec à devenir un réservoir de *cheap labour*, le Québec se cabre. Devant cette politique déprimante d'Ottawa, devant cette méconnaissance de la personnalité du Québec et de son vouloir-vivre économique aussi fort qu'en Ontario ou en Colombie canadienne, M. Angers voit le Québec acculé à l'indépendance.

Voilà l'aboutissement de la pensée nationale de M. Angers. Cette pensée saisit le meilleur de la pensée nationale, depuis l'intendant Jean Talon jusqu'à nos jours, ou, si vous préférez, de Bourassa à Vallières. Il leur ajoute une motivation économique. Le patriotisme réfléchi et prévoyant de ses devanciers en sort enrichi et mieux armé devant les problèmes du monde contemporain.

Ainsi, elle existe la pensée nationale du Québec! Ce petit pays irrédentiste ne se satisfait pas de la pensée toute faite ou d'idées importées du voisin en pièces détachées. La pensée de la Grèce antique s'est ainsi formée, au point de vue national. Désormais, au Québec, celui qui écrira l'histoire de cette pensée nationale ne pourra omettre ou diminuer l'apport et la vitalité intellectuelle qu'y a introduite M. François-Albert Angers!

#### RÉFÉRENCES

1. F.-A. Angers: Conclusions. *L'Action nationale*, 43 (janvier 1954) 181.
2. F.-A. Angers: Le problème de la paix selon Bourassa. *L'Action nationale*, 43 (janvier 1954) 83.
3. *ibid.*, p. 84.
4. F.-A. Angers: Les enquêtes. *L'Action nationale*, 52 (mars-avril 1963) 814-816.
5. *ibid.*, p. 705.
6. *ibid.*, p. 677-8.
7. F.-A. Angers: Mesure de l'influence du chanoine Lionel Groulx sur son milieu. *RHAF*, 32 (décembre 1978) 358.
8. *ibid.*, p. 358-9.
9. *ibid.*, p. 359.
10. *ibid.*, p. 359-60.
11. F.-A. Angers: Patriotisme et raison. *L'Action nationale*, 48 (nov.-déc. 1958) 99.
12. *ibid.*, p. 100.
13. *ibid.*, p. 100-101.
14. *ibid.*, p. 101-102.
15. *ibid.*, p. 107-8.
16. *ibid.*, p. 106.
17. F.-A. Angers: Qu'est-ce qu'un patriotisme rationnel? *L'Action nationale*, 48 (janvier 1959) 138-9.
18. *ibid.*, p. 139.
19. *ibid.*, p. 139.
20. *ibid.*, p. 145.
21. *ibid.*, p. 147.
22. *ibid.*, p. 148.
23. F.-A. Angers: Patriotisme réfléchi et clairvoyant! *L'Action nationale*, 48 (février 1959) 226, 228.

24. *ibid.*, p. 226, 229.
25. *ibid.*, p. 229.
26. *ibid.*, p. 231.
27. *ibid.*, p. 232.
28. F.-A. Angers: Où est le byzantinisme? *L'Action nationale*, 48 (mars 1959) 280.
29. *ibid.*, p. 281.
30. *ibid.*, p. 281-2.
31. *ibid.*, p. 286.
32. F.-A. Angers: Comment peut-on être traître à la nation canadienne-française. *L'Action nationale*, 48 (avril 1959) 344-347.
33. *ibid.*, p. 349.
34. *ibid.*, p. 350.
35. *ibid.*, p. 351.
36. *ibid.*, p. 354.
37. F.-A. Angers: Où est le byzantinisme? *L'Action nationale*, 48 (mars 1959) 286.
38. F.-A. Angers: Les nègres blancs d'Amérique. *L'Action nationale*, 58 (mars 1969) 642.
39. F.-A. Angers: Au sextant de l'Action Nationale: des États associés. *L'Action nationale*, 54 (septembre 1964) 16 et F.-A. Angers: Les États associés, formule d'indépendance. *L'Action nationale*, 54 (juin 1965) 961.
40. *ibid.*, p. 962.
41. F.-A. Angers: Au sextant de l'Action Nationale: des États associés. *L'Action nationale*, 54 (septembre 1964) 14.
42. F.-A. Angers: Les états généraux. *L'Action nationale*, 56 (nov. 1966) 197-8.
43. F.-A. Angers: La marche vers l'indépendance. *L'Action nationale*, 56 (octobre 1966) 112.
44. F.-A. Angers: Écrits sur le problème canadien-français — IV, *L'Action nationale*, 55 (janvier 1966) 589. Cette recension des livres-clefs fut publiée en six tranches: oct., nov., déc., 1965 et janv., fév., mars, 1966. Le compte rendu du livre de Mme Marie-Blanche Fontaine, indépendantiste de la première heure, est à lire en particulier. Voir *L'Action nationale*, 55 (décembre 1965) 449.
45. F.-A. Angers: Le Québec est acculé à l'indépendance. *L'Action nationale*, 63 (septembre 1973) 21.
46. Camille Laurin, *Pourquoi je suis souverainiste*, les éditions du Parti Québécois, Montréal, sans date, passim.
47. F.-A. Angers: Le Québec est acculé à l'indépendance. *L'Action nationale*, 63 (septembre 1973) 18.
48. *ibid.*, p. 20.
49. F.-A. Angers: La thèse fédéraliste. *L'Action nationale*, 63 (nov. 1973) 191.
50. *ibid.*, p. 192.
51. *ibid.*, p. 194.
52. *ibid.*, p. 195.
53. *ibid.*, p. 196.
54. F.-A. Angers: Les démentis de l'expérience vécue à la thèse fédéraliste. *L'Action nationale*, 63 (décembre 1973) 276.

55. F.-A. Angers: Le fédéralisme canadien: une théorie non seulement par les faits mais théoriquement retardataire. *L'Action nationale*, 63 (mars 1974) 525.
56. *ibid.*, p. 526.
57. *ibid.*, p. 526.
58. *ibid.*, p. 534.
59. *ibid.*, p. 535.
60. Pour les origines historique de l'identité beauceronne, voir Madeleine Ferron-Cliche et Robert Cliche, *Quand le peuple fait la loi*, Montréal, 1972, et *Les Beucerons ces insoumis, petite histoire de la Beauce, 1735-1867*, Montréal, 1974.



# LE RÉFÉRENDUM ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE

par Patrick Allen

*Newsweek International* (2 juin); *Quebec votes a Ringing "Non"*.

*The Economist* (mai 1980): *So Canada survives.*

*Time* (2 juin): *Quebec Says Non to Separatism.*

*Le Point* (N° 401, 26 mai): *Québec: le chagrin.* Malgré leur défaite cuisante, les partisans d'un Québec souverain et indépendant n'ont pas fini de rêver. René Lévesque leur a bien dit: "À la prochaine fois!"

*Valeurs actuelles* (26 mai); *Les Deux Québec* — La victoire du non au référendum marque un recul du nationalisme québécois. Mais elle oblige la fédération canadienne à se réformer.

*L'Express* (31 mai); *Québec: la sanction des urnes* — René Lévesque et le Parti québécois avaient choisi l'heure et le terrain de la bataille. Mais Pierre Elliott Trudeau était mieux armé.

*Le Nouvel Observateur* (mai): *Québec: un rendez-vous manqué* — Les Québécois étaient d'accord pour rêver à l'indépendance mais non pour en prendre le risque. Après le verdict du 20 mai, tout est à recommencer pour René Lévesque et les "péquistes". Et ils recommenceront...

*Libre-Magazine* (août): **Les résultats du référendum vus de Paris**

"C'est à 21h15 du matin du 21 mai que les radios ont donné la nouvelle: Non: 60% — Oui: 40%, assortie de la déclaration de René Lévesque: "Il faut accepter..., mais nous mettons en garde les vainqueurs contre toute tentation de nous manger la laine sur le dos. À la prochaine fois..." et d'une protestation de Pierre Bourgault: "René Lévesque, un homme timide..."

*Le Quotidien de Paris* (droite indépendante et diverse):

"Il semble que ce soit *les forces mortes* du pays qui aient fait la décision — les indécis ont voté NON... C'est pourquoi, René Lévesque n'a perdu qu'une bataille... L'année prochaine à Montréal! Et, encadré une "opinion" intitulée "Hommage à parti naïf": "le style du PQ — la fascination de l'indépendance, etc. — n'a pas été totalement étranger à sa défaite." Signé Philippe Rossillon.

*Le Figaro*; "Québec: le rêve brûlé et ce commentaire d'Annie Kriegel, politicologue bien connue: "Après le non de l'Écosse et du pays de Galles, le non des Québécois témoigne de l'efficacité du barrage que la démocratie oppose aux entreprises ambiguës.

*Le Parisien libéré*: "Politique et romantisme, gardons-nous de verser dans le second" (Allusion aux séparatismes québécois, corse-breton...)

*Forum international*: "Le Canada va s'acheminer vers un nouveau fédéralisme. Décentralisé, il devra tenir compte des tendances centrifuges de l'Alberta et de Terre-Neuve."

*Le Monde*; "De nouvelles élections provinciales auront lieu dans quelques mois... Les Québécois, par un vote sentimental, sont capables de voler au secours d'un parti et d'un homme dont ils viennent en majorité de refuser le grand dessin. Le Québec n'est pas

une province comme les autres... l'entreprise de M. Lévesque aura sans doute, malgré l'échec du 20 mai, continué à faire progresser cette idée."

*Le Matin de Paris* — (Socialisant): Une défaite, pas de vainqueur. La victoire du non laisse entier le problème qui reste posé à Trudeau."

*Libération* — (Gauchiste, au sens précis du terme, i.e., libertaire d'extrême gauche, autrefois dirigé par J.-P. Sartre) C'est une victoire de la majorité silencieuse... Nombreux étaient les francophones qui, acquis à la défense de leur langue et de leur culture spécifique, n'en souhaitaient pas moins, faute de mieux, de bénéficier de la sécurité et des avantages matériels garantis par la Confédération. Mais rien ne garantit que la défaite au Référendum annonce celle du PQ aux élections."

*Les Nouvelles Littéraires*: "Les Canadiens français face à ce dilemme: une culture doit-elle toujours déboucher sur une nation?"

Les principaux partis politiques ont aussi réagi:

- Le R. P. R. (Parti gaulliste de Jacques Chirac): "L'échec du référendum nous atteint en tant que français et gaullistes."
- La Lettre des Giscardiens: "Nous nous garderons bien de porter un jugement sur le résultat du référendum; et le Quai d'Orsay ajoute sobrement: "... mais le peuple québécois peut être assuré de l'appui de la France le long de la route qu'il décidera de suivre."
- Le Parti socialiste de François Mitterrand: "Les socialistes français suivent avec sympathie l'action des Québécois."

Et voici des impressions:

Un ancien consul de France: "Je suis bonapartiste... les Anglais nous ont eus encore une fois!"

Un intellectuel giscardien: "Oui, mais... en s'engageant moralement, la France s'est dégagée politiquement..."

"Dans la foule solitaire, la nouvelle n'a produit aucune sensation, aucun étonnement. Pas la moindre manifestation populaire de solidarité avec les

perdants ou les gagnants comme pour Israël ou les dissidents soviétiques ou le Liban. La "contagion mentale" n'a pas passé et la multitude silencieuse maugrée doucement: "On n'est plus au temps de Napoléon! Anglais, Canadiens, Québécois, Corses, Bretons, Basques, que les gens se débrouillent entre eux. On a assez à faire comme ça avec l'Iran, l'Afgahnistan, Carter, Brejnev, le Tchad, le pétrole, le chômage, les grèves, la sécurité sociale..."



# LA COURSE VERS LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

*par Patrick Allen*

Comme il l'avait promis au cours du débat référendaire, M. Trudeau déclenche rapidement le mécanisme de la réforme constitutionnelle qu'il ne veut interrompre pour aucune considération. Jean Chrétien pilotera l'appareil non seulement en vue de réorganiser les pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux mais aussi afin de "protéger les droits et promouvoir le bien-être des Canadiens". Il peut être intéressant de grouper comme suit quelques manchettes de journaux sur l'allure du marathon déjà amorcé.

- Un très dur échec pour le gouvernement (Marcel Adam, 22 mai)
- Nous devons maintenant nous appliquer à rebâtir la maison (Trudeau, 22 mai)
- C'est à Lévesque de jouer (Ryan, 22 mai)

- Les journalistes ont oublié d'être objectifs (M. Sauvé, 22 mai)
- Les USA expriment leur soulagement (Jean Pelletier, Washington)
- L'ontario respire mieux (Réal Bercier, Toronto, 22 mai)
- La victoire du non, une douche froide sur la France (Ls-Robitaille)
- Le fédéralisme a obtenu un délai (Marc Laurendeau, 22 mai)
- Le choix difficile (Michel Roy, 22 mai)
- Faire progresser l'histoire (P.-E. Trudeau, 22 mai)
- La défaite affecte davantage les militants que les dirigeants du PQ (P. O'Neill, 22 mai)
- Trudeau invite Lévesque à négocier (Claude Turcotte, 22 mai)
- Ryan réclame des élections à l'automne (22 mai)
- Il y en a qui ont la victoire mesquine (Lysianne Gagnon, 22 mai)
- Un échec stratégique (André D'Allemagne, 22 mai)
- Lévesque met son option en veilleuse (Ls Falardeau, 24 mai)
- Pas d'élections précipitées (Pierre Vincent, 24 mai)
- La réforme constitutionnelle reste remplie d'inconnues (Marc Laurendeau, 14 mai)
- Fédéralisme à renouveler: la quadrature du cercle (Paul Longpré, 24 mai)
- L'indépendance, une idée à renouveler (L. Gagnon, 24 mai)
- Le vote anglophone pour le OUI: négligeable; légère majorité du OUI chez les francophones (Pierre Drouilly, 24 mai)
- On a voté OUI en votant vraiment sur le fond (René Lévesque, 24 mai)
- Les plus solides appuis au OUI se trouvent dans les milieux populaires francophones (Pierre Drouilly, 26 mai)
- Lévesque s'engage à négocier de bonne foi (24 mai)
- Même s'il n'aime pas la manière, Québec sera au rendez-vous (Louis Falardeau, 28 mai)

- Trudeau peut régler la question en six mois (Edward McWhinney, 29 mai)
- Une ligue des droits politiques au Québec prendra la relève du Regroupement pour le OUI (Françoise Côté, 31 mai)
- Autant que les aspects culturels, l'économie préoccupe le Québec dans la réforme du fédéralisme (Jean-Claude Picard, 31 mai)
- Le gouvernement péquiste sera un négociateur coïncé (Marc Laurendeau, 31 mai)
- Avant la conférence de "l'autre dernière chance" (Paul Longpré, 31 mai)
- M. Trudeau veut des progrès rapides (Marcel Adam, 31 mai)
- Pas question de limiter les pouvoirs économiques du fédéral (P.-E. Trudeau, rapporté par Mario Fontaine, 29 mai)
- Un processus qui démarre de travers (Marcel Adam, 30 mai)
- Trudeau pourrait déclencher un référendum pan-canadien (Entrevue au journal Le Soleil, 31 mai)
- Lévesque réaffirme la position attentiste de son gouvernement face à Ottawa (Jacques Bouchard, 3 juin)
- Pour un forum approprié à la réforme (Ghislain Fortin, 3 juin)
- L'option du PQ, la meilleure défense du Québec (R. Lévesque, rapporté par Claude Marsolais, 4 juin)
- Si le rendez-vous de lundi échoue, Ottawa tiendra son propre référendum (Michel Vastel, 5 juin)
- Le "coup de forces" (Lise Bissonnette, 6 juin)
- Ryan répète sa foi et Lévesque son scepticisme quant au régime fédéral (André Bellemare, 6 juin)
- Chrétien promet une grande flexibilité — Le sommet des premiers ministres (Claude Turcotte, 4 juin)
- Trudeau demande conseil à Ryan, "celui qui a gagné le référendum" (Françoise Côté, 7 juin)
- Québec représenté en force — Les provinces: pas de front commun (Pierre Vincent, 9 juin)
- Le Canada n'a plus le choix (Gérald Beaudoin, 9 juin)

- Espoirs et déceptions (Michel Roy, 11 juin)
- La notion d'un seul peuple fait bondir Lévesque — ACCUEIL FROID AU DOCUMENT FÉDÉRAL (Mario Fontaine, 10 juin)
- Avant la rencontre de Winnipeg — LÉVESQUE VA TENTER EN COMMISSION D'AVOIR L'APPUI DE L'OPPOSITION (Bernard Descôteaux, 11 juin)
- Trudeau évoque la possibilité d'un "plan d'action" — Le parlement devra prendre ses responsabilités en cas d'échec (Claude Turcotte, 11 juin)
- L'attitude de Lévesque est dépourvue de logique et de bon sens (Davis, 11 juin)
- Lévesque: Trudeau trahit ses promesses (Pierre Vincent, 10 juin)
- Aux propos de Lévesque, TRUDEAU RÉPLIQUE QU'IL N'Y A QU'UN PEUPLE AU CANADA (Mario Fontaine, 11 juin)
- Ottawa prépare une campagne nationale (Gilbert Lavoie, 11 juin)
- Ryan est quasi bouche-bée face aux offres de Trudeau (Pierre Vincent, 11 juin)
- Rapatriement de la constitution — Lévesque tient à rassurer Ryan (Claude Marsolais, 12 juin)
- Hatfield n'aime pas le vocabulaire de Trudeau (12 juin)
- L'idée de nation, obstacle majeur (Marcel Adam)
- Le principe d'un seul peuple canadien: Trahison pour Roch LaSalle, maux de tête pour les libéraux (G. Paquin et G. Lavoie, 13 juin)
- Ryan prend ses distances vis-à-vis de Trudeau mais ne se rapproche pas de Lévesque (P. Vincent, 13 juin)
- L'étrange dessein de M. Trudeau (Michel Roy, 13 juin)
- Quand deux faits se rencontrent (Robert Décary, 13 juin)
- Trudeau cherche à éviter l'affrontement avec Ryan (Paul Longpré, 14 juin)
- Morin fait appel à l'unité contre Trudeau (Pierre Vincent, 14 juin)
- Lalonde n'a pu convaincre Lougheed de dissocier pétrole et constitution (Gilbert Lavoie, 14 juin)

- Le "brouillon" peut être amélioré reconnaît Trudeau (André Préfontaine, 14 juin)
- L'impasse persiste (19 juin)
- Trudeau a tort: le Québec est une nation (Pierre Langlois et Paul Desrosiers, 20 juin)
- Peut-on éviter un gâchis total? (Gérard Bergeron, 19 juin)
- Londres veut éviter tout débat sur le rapatriement (Claude Turcotte, 19 juin)
- Trudeau parlera constitution avec la reine (Mario Fontaine, 20 juin)
- Ryan préfère la substance aux coquetteries historiques (Marc Laurendeau, 21 juin)
- Clark est d'accord avec la notion des deux peuples (23 juin)
- Peuple canadien-français ou nation québécoise (Julien Bauer, 23 juin)
- Document: M. Trudeau et le concept des deux nations (26 juin)
- En votant pour un seul pays, le Québec n'a pas choisi le concept d'un seul peuple (Solange Chapat-Rolland, 25 juin)
- Trudeau est confiant de pouvoir enfin rapatrier la constitution, s'assurant de l'appui de Mme Thatcher (26 juin)
- Le rapatriement de la constitution, problème plus politique que juridique (Gil Rémillard, 26 juin)
- Pas de pays sans notion de partage (P.E. Trudeau, 28 juin)
- Claude Morin estime qu'Ottawa prépare le terrain à une intervention unilatérale (Bernard Descôteaux, 28 juin)
- L'O Canada devient hymne national (Claude Turcotte, 28 juin)
- L'idée de nation chez les historiens anglo-canadiens (Séraphin Marion, 2 juillet)
- Les mythes tenaces qui risquent de compromettre une nouvelle constitution (André Rossinger, 4 juillet)
- Le partage des compétences — Document du Conseil pour l'unité canadienne (4 juillet)
- Pas de troc, dit Trudeau aux provinces (Gilbert Lavoie, 5 juillet)

- Le gouvernement Lévesque polit son repli défensif (Marc Laurendeau, 5 juillet)
- Une mise en garde de Ryan à Trudeau: ne nous forcez pas de nous allier au PQ (Rodolphe Morisset, 7 juillet)
- Pas question d'acheter la bigoterie ou le séparatisme (Lalonde à l'Alberta, 7 juillet)
- M. Trudeau pratique un jeu dangereux (Marcel Adam, 7 juillet)
- We stand on Guard...  
 "Incroyable mais vrai, le Canada anglais n'a pas encore véritablement son hymne national. Aux derniers instants, il aura été incapable de s'entendre sur une *version définitive de l'O Canada*. Il s'est donné la chance de revoir le tout à l'automne, quand les instincts patriotiques de chacun se seront calmés un peu et quand le temps pressera moins (Robert Décary, 7 juillet)  
 Pendant ce temps, au Québec, on continuera de savourer: "Moi je chante O Canada et je m'appelle MANDA"... dans le plus pur style du folklore québécois.
- La position du Québec sur les richesses naturelles (Claude Morin, 10 juillet)
- Plus le temps passe, plus l'Alberta semble avoir raison (Michel Vastel, 10 juillet)
- Le projet de la charte des droits rejeté par la majorité des provinces (Rodolphe Morissett, 10 juillet)
- Rapatrier la constitution, c'est récupérer un pouvoir (Gérald Beaudoin, 10 juillet)
- Refédérer l'union économique (Michel Nadeau, 10 juillet)
- De brouillon en brouillon (Lise Bissonnette, 11 juillet)
- La constituante, outil de révision constitutionnelle (Alex K. Paterson, 14 juillet)
- Où nous mène M. Trudeau? (Solange Chaput-Rolland, 14 juillet)
- Avertissement de Trudeau aux défenseurs fédéralistes des "Deux Nations" (Gilbert Lavoie, 15 juillet)

Texte de la lettre OUVERTE aux Québécois de P.-E. Trudeau.

- Trudeau accuse les penseurs libéraux québécois de nier "la réalité canadienne" (Gilbert Lavoie, 16 juillet)
- Furieuses, les provinces engagent une lutte à finir sur l'économie (Michel Vastel, 16 juillet)
- Le projet fédéral d'union économique risque d'obscurcir les travaux constitutionnels (Jean-Claude Picard, 17 juillet)
- Fédéralisme et pouvoir économique (Michel Nadeau, 18 juillet)
- Pas un, mais plusieurs Canadas anglais (Robert Décary, 19 juillet)
- De Trudeau à Chaput-Rolland — 20 ans de débats et bien plus qu'une querelle de sémantique (Gilbert Lavoie, 19 juillet)
- La conception centralisatrice de M. Trudeau — Réponse à la lettre ouverte aux Québécois (René Lévesque, 21 juillet)
- Québec sur la voie de l'isolement (Marcel Pépin, Le Soleil, 21 juillet)
 

"Alors que les onze gouvernements entreprennent demain à Vancouver la troisième étape du marathon constitutionnel, la délégation québécoise a réussi jusqu'ici à présenter l'image de la jeune fille rangée, dont le seul souci est de protéger sa vertu contre les assauts de l'hydre fédéral."
- La rencontre Trudeau-Lougheed (Michel Nadeau, 24 juillet)
- Aucun accord, mais les dossiers ont progressé (Jean-Claude Picard, 25 juillet)
- Échec total — Négociations Trudeau-Lougheed (Mario Fontaine, 26 juillet)
- Du référendum au dictionnaire (Fernand Dumont, 28 juillet)



# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

**DIRECTION: JEAN GENEST**

**Chef de secrétariat: Mme Muriel Champagne**

Rédaction et administration: 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal  
H2X 1X3 ou Tél.: de 09.00 à 13.00 h. à: 845-8533.

**Abonnement: \$20.** par année. De soutien: **\$25.**

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'INDEX DES PÉRIODIQUES CANADIENS, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PERIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

## LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT: M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS: Madame Paul Normand  
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE: M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER: M. Patrick Allen

DIRECTEURS:

MM. Yvon Groulx

Richard Arès

Albert Rioux

Jean-Marc Léger

Jean Genest

M. et Mme Michel Brochu

Claude Trottier

Jean Marcel

Rosaire Morin

Jean-Marc Kirouac

Ruth Paradis

René Blanchard

Dr Pierre Dupuis

Léo Jacques

Dr Jacques Boulay

Charles Castonguay

Guy Bouthillier

Pierre et Lise Trépanier

Raymond Barbeau

Delmas Lévesque

André Auclair

Jean-Paul Rioux

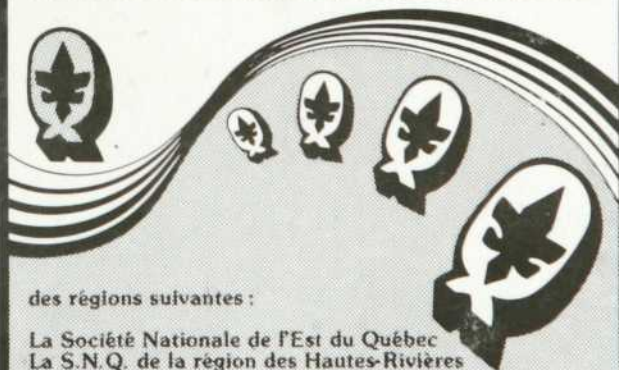
Mme Nycol Pageau-Goyette

André Provost

*Nous souscrivons avec fierté  
à l'Action Nationale*

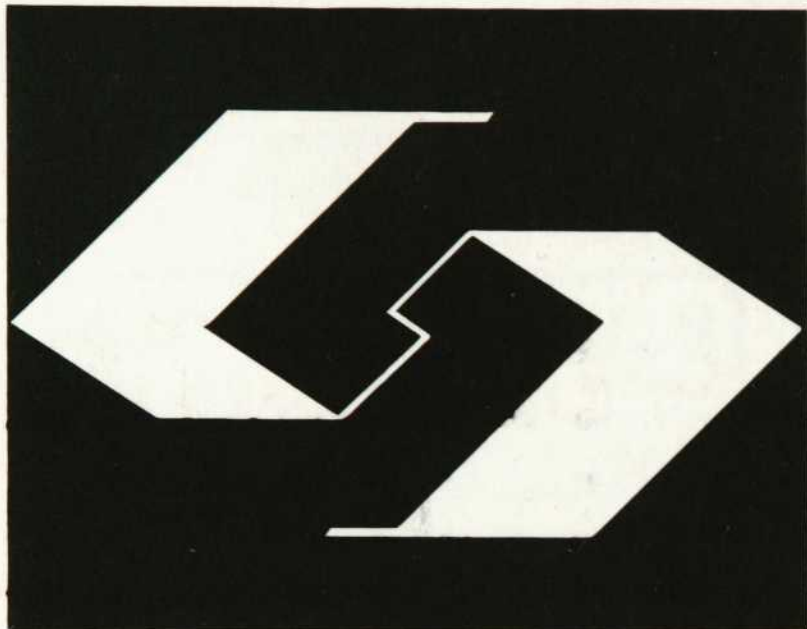
**LA** SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS  
**QUÉBÉCOISE**

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE  
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES  
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska



Saviez-vous que depuis toujours, « La Solidarité » réinvestit ses actifs dans l'économie du Québec.

# la Solidarité, c'est notre assurance-vie!

C'est important quand on veut que notre argent travaille pour nous autres.

---

**La Solidarité**   
Compagnie québécoise d'assurances sur la vie

BEAUCEVILLE, CHICOUTIMI, QUÉBEC, RIVIÈRE-DU-LOUP, RIMOUSKI,  
SHERBROOKE, AMOS, LONGUEUIL, DRUMMONDVILLE, LAVAL

---